



VILLE DE  
NAMUR

# CHAPITRE

DEPARTEMENT  
DU CADRE VIE  
DCV

6

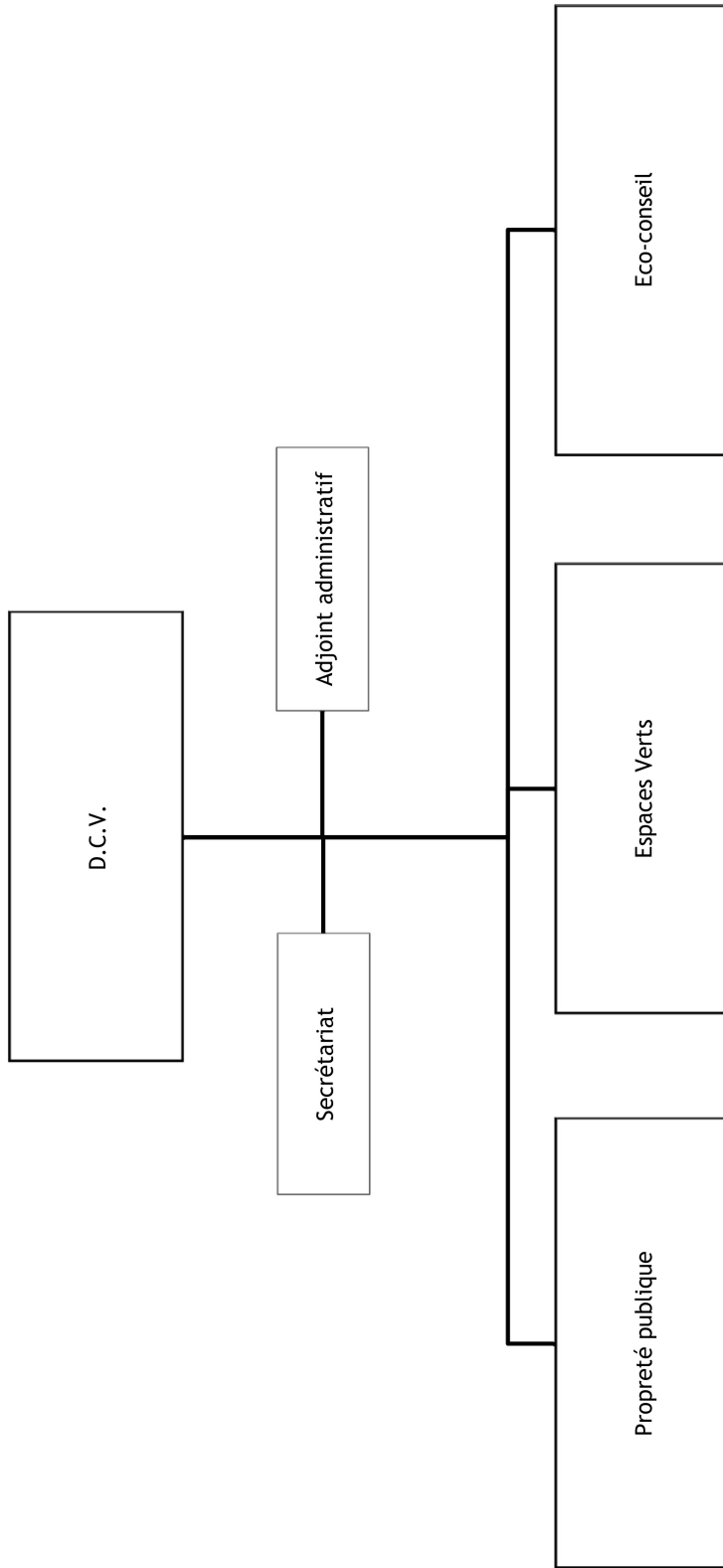




**D.C.V.**

**Département du Cadre de Vie**







## 1. **Composition du Département**

- 1 Chef de département
- 1 Chef de service administratif
- 1 Chef de bureau administratif
- 1 service Propreté publique
- 1 service Espaces-verts
- 1 service Eco-conseil

## 2. **Description du département**

Site d'implantation : rue Frères Biéva, 203 à 5020 Namur (Vedrin)

Le Département se compose de trois services.

Les activités des agents du service Eco-conseil sont principalement axées sur différentes actions de gestion et de sensibilisation qui ont trait aux matières environnementales, à la nature, au compostage, à l'éco-consommation, au réemploi, à l'élaboration et au suivi d'un plan de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre du zéro pesticide.

Au sein du service Espaces verts, une soixantaine de personnes assurent la gestion et l'entretien du patrimoine végétal communal, les plantations et le fleurissement de la Ville.

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, ce sont quelques nonante agents qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (motocrottes, aspirateurs urbains, ...), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains), l'enlèvement des dépôts illicites, ...

## 3. **PST – Etat d'avancement**

<b>Objectif n° 12 Augmenter la propreté publique</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>	<b>Avancement</b>
<b>12.1.</b> Organiser des actions spécifiques et la sensibilisation de la population	<b>12.1.1.</b> Développer des actions "village-quartier propre" en collaboration avec les acteurs locaux (2013-2014-2015)	Etablissement de deux modèles de convention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions réalisées sur base des conventions ponctuelles : 7</li> <li>• Conventions récurrente conclue : 1</li> </ul>
	<b>12.1.2.</b> Développer un réseau de toilettes publiques (2013-2014-2015- ---)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du projet – cahier spécial de charges en cours</li> <li>• Location systématique de toilettes mobiles pour chaque événement organisé par DCV</li> </ul>
	<b>12.1.3.</b> Lutter contre les incivilités (affichage sauvage, graffitis et tags, déjections canines, dépôts illicites...). Notamment : développer les actions de sensibilisation à l'égard des communautés étrangères, mettre en place un numéro d'appel spécifique afin	Actions de sensibilisation menées <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses actions récurrentes (kit nouveaux arrivants, dépôt de lettre circulaire rappelant les devoirs citoyens, diffusion de brochures, ...)</li> </ul>

**Objectif n° 12  
Augmenter la propreté publique**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	<p>de permettre une intervention rapide des services de la propreté publique et développer le fonctionnement de la cellule amendes administratives (2013-2014 – 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion et mise à jour régulière du portail <a href="http://www.environnement-namur.be">www.environnement-namur.be</a></li> <li>• Diffusion annuelle (collaboration BEP) du calendrier de collecte avec conseils de tri, ...</li> <li>• Animations tri des déchets, incivilités, récup, ... : 20</li> <li>• Actions spécifiques : Campagne 10 bonnes résolutions en février</li> </ul> <p>Autres actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un site d'abattage temporaire – pépinière communale de Temploux, lors de la Fête du Sacrifice (bien-être animal + gestion des résidus) : 352 ovins et caprins accueillis le 3 octobre dans une bergerie temporaire et sacrifiés le 4 octobre</li> <li>• Collecte des animaux morts sur la voie publique : 246 carcasses</li> <li>• Campagne de stérilisation des chats errants : 168 chats pris en charge</li> <li>• Problématique des pigeons : gestion régulière du pigeonnier du square Léopold et prélèvement des oeufs</li> <li>• Dératisation Campagnes de dératisation régulière dans le cadre d'un marché de services courant jusqu'au 28.02.2018.</li> </ul> <p>Tél vert spécifique : mise en place en cours. Sera fonctionnel en 2015</p> <p>Interventions des agents constatateurs (PV, constats, avertissements)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement systématique des dépôts illicites <u>déchets</u> 22 avertissements 26 constats (titre I du RGP) 331 PV initiaux et 328 PV subséquents (titre II du RGP)</li> <li>• Détagage <u>tags (infractions mixtes – dépôt de plainte si auteur connu)</u> 1.741 interventions ; 2.107 m² détagués – auteurs inconnus</li> </ul>



**Objectif n° 12  
Augmenter la propreté publique**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	<p><b>12.1.4.</b> Développer les actions menées par le Facilitateur environnemental dans le cadre de la gestion de la propreté sur les événements</p> <p>(*) Réorientation de la mission</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emission systématique d'un avis environnemental lors de chaque événement</li> <li>• (*) Autres missions reprises partiellement par le secrétariat du service Propreté publique</li> <li>• Prêt de gobelets réutilisables (suivi Eco-conseil) : 38 prêts (mise à disposition de 12.698 gobelets et 861 mugs)</li> <li>• Service conteneurs (suivi Propreté publique) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 collaborations</li> <li>- vidange de 481 conteneurs,</li> <li>- soit ± 530 m³ de déchets collectés via ce service</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>12.2.</b> Optimaliser les modalités de collecte et améliorer la gestion des déchets</p>	<p><b>12.2.1.</b> Revoir les modalités de collecte des résidus. Notamment, examiner la possibilité de mettre en œuvre en périphérie la collecte des déchets via le système de conteneurs à puce, de regrouper les collectes sélectives de matières valorisables, ... (2013 – 2014 - 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur la collecte des centres urbains en soirée, la collecte simultanée des PACA et des PMC et sur la collecte des déchets des commerces confiée au Bureau Calastris (déposée en décembre)</li> <li>• Projet spécifique de collecte des déchets résiduels en conteneurs enterrés déposés dans le cadre des projets FEDER, Namur Ville intelligente</li> <li>• En projet : confier au BEP une étude sur la collecte des déchets en conteneurs à puces en périphérie</li> </ul>
	<p><b>12.2.2.</b> Développer un réseau de bulles à verre enterrées en zone urbaine (2013 – 2014 - 2015) Assurer une meilleure intégration paysagère des bulles à verre en zone périphérique (2013-2014-2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Postposé : les crédits budgétaires n'ayant pas été accordés en 2014</li> <li>• En projet : confier au BEP une étude sur la collecte du verre en conteneurs enterrés dans la corbeille</li> </ul>
	<p><b>12.2.3.</b> Soutenir les actions menées en matière de compostage individuel, de collecte sélective des matières organiques et de leur valorisation énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat asbl Guides composteurs du Namurois</li> <li>• Ateliers de formation au compostage individuel : 2 (19 participants)</li> <li>• Atelier vermicompostage : 1 (20 participants)</li> <li>• Mise à disposition de compostières à moindre coût (location) : 36</li> </ul>

**Objectif n° 12  
Augmenter la propreté publique**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du règlement général et du règlement redevance</li> <li>• Participation à l'étude BEP sur la collecte des matières organiques</li> </ul>
<p><b>12.3.</b> Développer de nouveaux secteurs du réemploi grâce à l'économie sociale</p>	<p><b>12.3.1.</b> Organiser le second salon du réemploi (novembre 2014)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du 28 au 30 novembre 2014 – Namur Expo – grand hall</li> <li>• 10.500 visiteurs</li> </ul>
	<p><b>12.3.2.</b> Promouvoir le réemploi en collaboration avec l'économie sociale, dans le cadre de la mise en place d'une collecte spécifique d'encombrants valorisables concernant les institutions, commerces, entreprises... par le soutien de la ville aux initiatives visant à valoriser les matières issues des collectivités et des sociétés privées afin d'étendre l'offre d'acquisition de biens de 2ème main et développer différentes filières de valorisation des déchets au travers prioritairement du réemploi et du recyclage</p>	<p>Collecte des encombrants à domiciles par la Ressourcerie namuroise.</p> <p>Lancement d'un nouveau marché de services courant du 16 avril 2015 au 31 décembre 2018</p> <p>Bilan des collectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.557,03 tonnes</li> <li>• 7.762 ménages desservis</li> </ul> <p>Collecte des vêtements en cabine via 3 asbl d'économie sociale (Oxfam, Petits Riens, Terre) – une centaine de cabines</p> <p>Bilan des collectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 677,26 tonnes</li> </ul> <p>Action institutions – commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une filière de collecte-valorisation des encombrants communaux via la Ressourcerie namuroise en décembre</li> </ul>
	<p><b>12.3.3.</b> Organiser des ateliers pratiques et des événements montrant aux citoyens comment donner une seconde vie aux objets qu'ils possèdent. Mettre en place des ateliers de réparation mettant en contact citoyens et professionnels donnant des conseils et astuces pour réparer les objets (concept du Repair café).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations « récup » - public scolaire : 15</li> <li>• Animations « recup » adultes 5</li> <li>• Séances de coaching sur les techniques « recup » : 3</li> <li>• Organisation de Repair Café : 8 (1.214 participants, 244 réparations sur 443 demandes)</li> <li>• Organisation de dimanches de l'Eco-consommation : 1</li> </ul>

**Objectif n° 13**  
**Développer une gestion naturelle des espaces verts publics**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<p><b>13.1.</b>            Développer une gestion exemplaire des espaces verts communaux, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations</p>	<p><b>13.1.1.</b>            Abandonner progressivement l'usage des herbicides et mettre en œuvre des techniques alternatives. Tendre vers une Commune 0 pesticide</p>	<p>Engagement dans le désherbage thermique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre du désherbage thermique - achats de 8 désherbeurs thermiques + 1 désherbeur thermique infrarouge, 1 déplaqueuse, 1 herse, 1 scarificateur, 2 désherbeurs mécaniques</li> </ul> <p>Vers l'établissement d'un plan de gestion différenciée des espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du programme de lutte intégrée dans les serres communales, au verger et à la pépinière de Temploux</li> </ul> <p>Réalisation du plan de gestion différenciée et de réduction des pesticides</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constat : 362 espaces antérieurement désherbés chimiquement, soit 336.000 m<sup>2</sup></li> <li>• Définition de 6 catégories d'espaces et de leurs modalités d'entretien</li> <li>• Recours aux herbicides limités aux cimetières (sauf trois exceptions : poursuite du désherbage thermique au cimetière de La Plante ; essais de végétalisation des allées aux cimetières de Gelbressée et Marche-les-Dames), soit 35 % des espaces communaux traités chimiquement</li> <li>• Suppression du chikara (anti-germinatif)</li> <li>• Abandon de la pulvérisation systématique au profit de la pulvérisation sur taches de végétation</li> <li>• Propositions d'aménagement permettant de réduire le désherbage (mise en œuvre en cours)</li> <li>• Introduction de demandes de phytolices P1 et P2 pour les agents concernés</li> <li>• Visite contrôle des installations de stockage par l'asbl Preventagri (avril) – mise en ordre (juin)</li> </ul> <p>Actions de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la semaine sans pesticide :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 conférence (35 participants)</li> </ul> </li> </ul>

DCV

**Objectif n° 13**  
**Développer une gestion naturelle des espaces verts publics**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 animations scolaires (126 participants)</li> <li>- action kits coccinelles (20 classes participantes) et lancement d'une action quartier en santé sans pesticide (7 participants)</li> </ul>
	<p><b>13.1.2.</b>  Gérer les plantes invasives et créer un service d'aide aux citoyens dans le cadre de la lutte contre ces plantes</p>	<p>Balsamine de l'Himalaya</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Foyer signalé mais non détecté sur le terrain (juin)</li> <li>• 2 foyers repérés à Dave et arrachés</li> </ul> <p>Berce du Caucase</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 nouveau site inventorié à Wépion (soit 9 au total sur Namur)</li> <li>• 6 prestations d'arrachage (4 sur domaine communal) en juin et en septembre</li> </ul> <p>Buddleia, cotoneaster, viorne horticole + renouées au sein des carrières d'Asty Moulin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des actions limitant leur prolifération</li> </ul> <p>Cerisiers tardifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Foyer privé signalé mais non détecté</li> <li>• Arrachage à l'arboretum (Citadelle – septembre)</li> </ul> <p>Renouées du Japon</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du test à Cognelée</li> <li>• Second test, chemin de la Plaine à Belgrade</li> </ul> <p>Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt par le Gouvernement wallon (le 24 avril) du règlement communal du 12 décembre 2011 sur les plantes invasives</li> </ul>
	<p><b>13.1.3.</b>  Réhabiliter l'existant et mettre notamment en valeur l'ensemble des squares, jardins, parcs et espaces verts communaux disséminés sur le territoire de la Ville. Notamment : valoriser les abords des bâtiments communaux, créer un verger balade au Grand Pré à Wépion, créer des squares et de nouveaux espaces de convivialité, mettre en place des jardins partagés, accorder une attention particulière au fleurissement de la ville et de la</p>	<p>Interventions de réhabilitation et de mise en valeur de l'existant : 9 25 (dont 10 à finaliser en 2015)</p> <p>Interventions de valorisation des abords de bâtiments communaux : 8 (dont un à finaliser en 2015)</p> <p>Création d'un verger balade à Wépion : réalisation et inauguration le 13 mai</p>

**Objectif n° 13**  
**Développer une gestion naturelle des espaces verts publics**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	périphérie.	<p>Création de nouveaux espaces verts : 2 (dont un à finaliser en 2015)</p> <p>Mise en place de jardins partagés : 2 sites (dont un scolaire, à finaliser en 2015)</p> <p>Fleurissement de la Ville et de la périphérie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Printemps</u> : 62.590 plantes mises en place + confection de 390 jardinières (3.000 plantes) pour les commerces du centre-ville – Rationnalisation : introduction accrue de vivaces et d'arbustes dans les parterres</li> <li>• <u>Automne</u> : 100.135 plantes (40.500 bulbes, 59.635 annuelles)</li> </ul> <p>Plantations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 292 arbres</li> <li>• 2.796 arbustes</li> <li>• 12.126 plantes vivaces</li> </ul>
<p><b>13.2.</b>            Développer le potentiel écologique de Namur, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations</p>	<p><b>13.2.1.</b>            Accueillir un centre de revalidation pour les espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)</p>	<p>Accueil sur le site de la ferme du CPAS de Temploux, chaussée de Nivelles, occupée par la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de conteneurs et installation dans la grange</li> <li>• Contrat de prêt à usage conclu avec l'asbl Natagora</li> <li>• Agrément octroyé le 18 juin par le SPW à l'asbl Natagora « Cœur de Wallonie »</li> <li>• Remise des clés à l'asbl le 4 juillet</li> <li>• Ouverture le 25 octobre</li> <li>• Inauguration officielle le 23 novembre</li> </ul>
	<p><b>13.2.2.</b>            Réaménager de façon naturelle les carrières de Beez en vue d'y créer notamment un observatoire de la nature (étude – le site ne sera plus exploité après 2019-2020)</p>	<p>Réalisation de l'étude en attente</p>
	<p><b>13.2.3.</b>            Protéger des espaces ruraux et forestiers. Notamment : créer des mares, poursuivre la certification forestière des bois communaux, promouvoir la pratique halieutique, organiser des activités dans le cadre de</p>	<p>Création de mares :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement de trois projets, introduction des permis d'urbanisme et d'une demande de subvention – en attente des permis d'urbanisme</li> </ul>

**Objectif n° 13**  
**Développer une gestion naturelle des espaces verts publics**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	<p>« Namur-Ville MAYA », réhabiliter les étangs communaux...</p>	<p>Poursuite de la certification des bois communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de la nouvelle Charte pour la gestion forestière durable en région wallonne (24 avril)</li> </ul> <p>Promouvoir la pratique halieutique Convention passée avec la Fédération Halieutique de la Haute Meuse – Etang Sous La Ville à Naninne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux journées jeunes durant les vacances et une journée famille le 30 août</li> </ul> <p>Namur Commune Maya</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de nouveaux ruchers sur le domaine communal : 4</li> <li>• Sensibilisation – mise à disposition de matériel de miellerie : 3 projets scolaires</li> </ul> <p>Participation à la semaine de l'abeille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 conférence (30 participants)</li> <li>• 2 visites commentées (10 participants)</li> <li>• 18 animations scolaires (253 participants) + visites découvertes sur les ruchers de Terra Nova et du verger didactique de Wépion</li> </ul> <p>Réhabilitation de mare et d'étangs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Curage de l'étang du parc Astrid</li> <li>• Restauration et plantation des berges de l'étang du parc Louise-Marie</li> <li>• Déblocage de la vanne de l'étang de la Poudrière</li> </ul> <p>Participation au maillage écologique – actions concrètes sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 actions concrètes sur le terrain → introduction de deux demandes de mise sous statut RNA de deux terrains communaux (Bois William à Erpent, Bois de Chétois à Lives-sur-Meuse)</li> </ul> <p>Accueil de la faune locale (hors plan Maya) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action migration batraciens</li> </ul>

**Objectif n° 13**  
**Développer une gestion naturelle des espaces verts publics**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>Protection et mise en valeur des rivières (Contrat de rivière Haute-Meuse)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion au plan d'action 2014-2016 (décembre)</li> <li>• Participation aux journées de l'eau (animations scolaires : 326 participants, animation adultes : 37 participants + portes ouvertes station d'épuration de Lives)</li> <li>• Envoi d'un courrier de sensibilisation aux agriculteurs en mars</li> <li>• Envoi d'une brochure de sensibilisation aux agriculteurs en juin</li> </ul>
	<p><b>13.2.4.</b>            Développer les atouts "nature" de la Citadelle</p>	<p>Accueil des chauves-souris</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission d'une fiche technique au service Citadelle en vue d'aménagements spécifiques et d'une utilisation responsable des souterrains vis-à-vis des chauves-souris</li> </ul> <p>Arbres remarquables et intéressants de la Citadelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une brochure – en cours</li> </ul> <p>Plan de gestion de l'arboretum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise de l'étude et présentation au Collège</li> </ul> <p>Réhabilitation du circuit de moto-cross</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation des buttes et pose d'entraves</li> </ul> <p>Gestion du patrimoine botanique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une guidance « champignon » le 28 septembre</li> </ul> <p>Pâturage de moutons rustiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation en mai de 6 moutons dans les fossés de Terra Nova et de 4 moutons dans le talus des 120°</li> </ul>

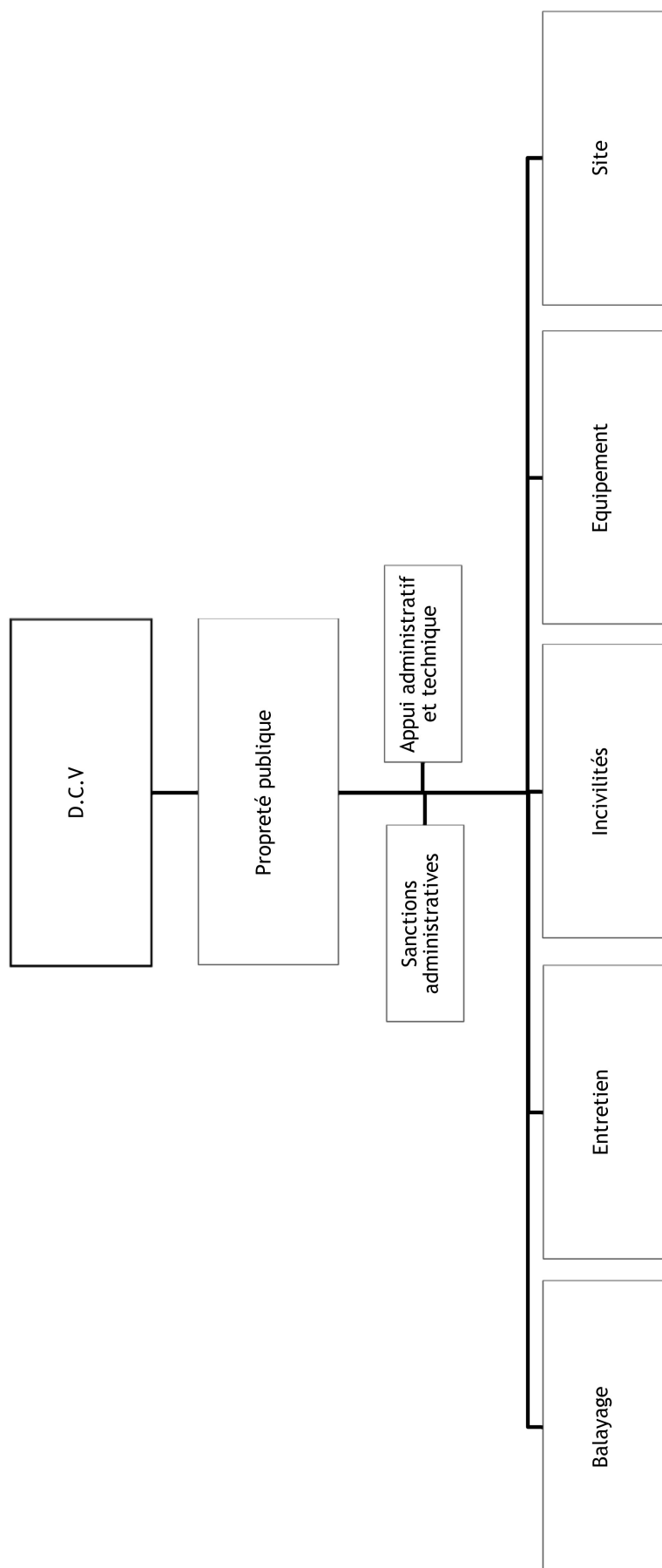




PROPRETE

PUBLIQUE







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de bureau technique
- 1 agent technique en chef
- 1 coordinatrice « Sanctions administratives » (en interruption de carrière)
- 6 agents technico-administratifs (dont un agent affecté full time aux sanctions administratives environnementales et un agent détaché dans un Cabinet)
- 1 contremaître en Chef
- 4 contremaîtres
- 79 ouvriers (dont 6 agents Art. 60, 8 agents GAU et 4 agents « L'Atelier »)

### Répartition

- Cellule d'encadrement : 11 agents
- Cellule sanction administrative : 1 agent
- Cellule balayage : 17 agents (8 agents Ville, 8 agents GAU et 1 agent Art. 60)
- Cellule entretien : 20 agents (dont 3 Art 60)
- Cellule infractions : 17 agents (dont 4 agents « L'Atelier »)
- Cellule équipement : 20 agents (dont 4 art. 60)
- Cellule site : 5 agents

### Sites d'implantation

- Site de la Porcelaine – chaussée de liège, 57 à 5100 Jambes
- Site de Tabora (CNS) – avenue de Tabora, 21 à 5000 Namur

### Horaires

Le service Propreté réalise ses missions 7 jours/7 à partir de 05.00 heures et jusque 16.15 heures (16.30 heures), voire 20.00 heures en période estivale (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre).

## **2. Missions permanentes**

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, ce sont plus de nonante personnes qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (motocrottes, gluttons, balayeuses), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains, ...), l'enlèvement des dépôts illicites, ...

Le service Propreté publique regroupe sept cellules, dont les missions sont les suivantes :

### **2.1. Cellule d'encadrement**

- encadrement des agents de terrain et coordination des missions et activités
- secrétariat du service

### **2.2. Cellule sanctions administratives**

Cellule composée d'un agent constateur qui a pour mission la surveillance et le contrôle des dépôts illicites réalisés sur le domaine de la Ville. Lors de ses différents contrôles, l'agent constateur est amené à dresser des procès-verbaux à l'encontre des auteurs des dépôts.

### **2.3. Cellule balayage**

Cellule qui a pour mission le balayage « manuel » du centre-ville de Namur et des zones commerciales de Saint-Servais, Salzinnes, Bouge, ... Ces missions sont essentiellement assurées à pied notamment, à l'aide de charrettes ou d'aspirateurs électriques urbains, voire au moyen de petites balayeuses de trottoirs. Cette cellule est implantée au CNS Tabora.

### **2.4. Cellule entretien**

Cellule qui a pour mission le balayage « mécanique », la vidange des avaloirs et le lavage des voiries communales et de certaines voiries régionales. Ces divers nettoyages concernent l'ensemble du domaine de la Ville. Est rattaché à cette cellule, le balayage « manuel » du centre de Jambes.

### **2.5. Cellule infractions**

Cellule qui a pour mission l'enlèvement des dépôts d'immondices et de l'affichage illicite, la lutte contre les tags et graffitis, le nettoyage des accotements de voirie et l'évacuation des déchets des cimetières.

### **2.6. Cellule équipement**

Cellule qui a pour mission le placement, l'entretien et la vidange des poubelles publiques, des cendriers urbains et des totems distributeurs de sacs pour déjections canines. Elle a également pour mission l'entretien des aires de bulles à verre et des canisettes.

### **2.7. Cellule site**

Cellule interne qui a pour mission la maintenance du charroi du service (± 35 véhicules et 10 aspirateurs urbains), l'entretien des deux sites d'implantation (Namur et Jambes), la gestion du parc à conteneurs de la Ville et du magasin/stock du service ainsi que la réalisation des transports d'évacuation des déchets récoltés vers les filières de traitement adéquates.

### **Autres missions**

Suivi des opérations de dératisation (confiées par marché à une société privée).

## **3. Programmes de subsistance**

- Programme de Politique Générale – législature 2013-2017
- Programme Stratégique Transversal

## **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 100/123-15	Sanctions administratives	28
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux-plantes nuisibles	140
DO 875/124AP-02	Action propreté	140
DO 875/124MT-02	Outillage environnement	140
DO 875/124NP-02	Fonctionnement nettoyage public	140
DO 876/124-02	Propreté publique – déchets	140
DO 876/124-06	Propreté publique – déchets – contrats	140
DO 877/124P-02	Entretien curage égouts	144
DE 136/743-52-20140015	Voitures et camionnettes	26

Article	Intitulé	Budget page
DE 136/743-98-20140018	Achat véhicules spéciaux – laveuse eau chaude	26
DE 136/743-98-20140099	Achat véhicules spéciaux – balayeuses électriques	MB
DE 875/744-51-20140073	Achat matériel nettoyage public	74
RO 040/363-03	Taxe propreté publique ménages	11
RO 040/363-07	Enlèvement dépôts clandestins	11
RO 040/363SB-16	Vente de sacs PMC	13
RO 040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	13
RO 040/363SO-16	Vente de sacs déchets organiques	13
RO 040/363-48	Taxe propreté publique commerces et prof. libérales	13
RO 100/380-03	Amendes administratives	23
RO 875/161-02	Vente produits usagés	141
RO 875/161-48	Produits divers – affichage – déchets fêtes	141
RO 876/161CP-48	Traitement déchets CPAS	141
RO 876/161ZP-48	Traitement déchets Zone Police	141
RO 876/465-48	Ristourne subvention prévention déchets	141

## 5. **Rapport d'activités**

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellule mais par mission.

### 5.1. **Poursuivre les actions en matière de lutte contre les tags et graffitis** (PST 12.1.3)

- en cas d'auteur identifié, dépôt de plainte par le chef de bureau technique auprès de la Police locale
- enlèvement systématique des tags et graffitis sur la voie publique, le mobilier urbain, les immeubles, les édifices publics ou privés, ainsi que sur tout bien jouxtant ou visible du domaine public, sur l'ensemble du territoire communal (2 agents avec matériel spécifique)
- réalisation d'un reportage photographique avant et après chaque intervention et communication systématique à la Police locale

#### 5.1.1. **Bilan des interventions**

- 1.741 interventions
- 2.107 m<sup>2</sup> de surfaces détaguées

### 5.2. **Limiter l'affichage sauvage** (PST 12.1.3)

- application des dispositions en matière d'affichage du règlement général de police (articles 45 et 46)
- révision de l'article 45 du règlement général de police – Conseil communal du 20 février 2014
- proposition de révision de l'article 46 du règlement général de police soumise au Collège communal le 12 décembre 2014
- remise systématique du vade-mecum relatif à l'affichage sur la voie publique présentant les dispositions réglementaires précitées à tout organisateur d'événements par le Domaine public et Sécurité (Département des Voies publiques)

- maintenance de la signalétique précisant les conditions d'utilisation sur les panneaux d'affichage associatif et d'expression citoyenne locale
- constat et enlèvement systématique de tout affichage illicite repéré sur le domaine public et application au besoin de sanctions administratives

En application du système des sanctions administratives, rédaction par le service de 2 constats pour affichage illicite.

### **5.3. Gérer les poubelles publiques**

- maintenance des bornes de propreté (quelque 2.400 unités) et remplacement des bornes accidentées, incendiées ou vandalisées
- en février de 300 cuves de poubelles et en décembre de 437 bornes de propreté, dont 51 destinées plus spécifiquement aux parcs et squares
- acquisition en décembre de 51 cendriers urbains enterrés

### **5.4. Renforcer le nettoyage des voiries, filets d'eau, accotements, trottoirs et halages en zone urbaine et en périphérie**

- nettoyage de l'ensemble des avaloirs de l'entité à concurrence de 2 à 3 fois par an. A noter que certaines voiries nécessitent un curage plus régulier des avaloirs vu leur configuration et le risque y lié (cuvette, végétation importante, ...)
- rappel systématique des dispositions concernant le nettoyage de l'espace public en cas d'événements organisés sur ou en dehors de la voie publique aux organisateurs, par le service Gestion du Domaine public et Sécurité, sur base de l'avis émis par le DCV lors de tout événement annoncé (article 73 du règlement général de police)
- suivi régulier de la convention relative à l'entretien par la Ville des filets d'eau, avaloirs et accotements sur les portions de voirie du SPW menant au centre ville, exclusivement dans les zones où la vitesse est limitée à 50 km/h, les trémies d'Omalus et du CAMET n'étant pas concernées
- participation à l'amélioration du réseau de toilettes publiques :
  - location systématique de toilettes mobiles, généralement *sèches*, lors de chaque événement organisé par le DCV
  - imposition systématique de la présence de toilettes lors de l'organisation de manifestations ou d'événements organisés par la Ville et/ou par des opérateurs extérieurs (PST 12.1.2)
  - préparation du dossier d'acquisition de deux toilettes publiques en collaboration avec le DVP

### **5.5. Amélioration des équipements du service**

Mises en service ou commandes de matériel de propreté :

- mise en service, en avril, d'une balayeuse « hydrostatique » pour l'hyper-centre de Namur (remplacement) commandée en 2013
- mise en service, en novembre, d'une laveuse eau froide (remplacement) commandée en 2013
- commande en décembre d'une camionnette simple cabine à benne basculante (livraison attendue en 2015)
- commande en décembre d'une tapissière pour le transport des conteneurs 1100 litres et du matériel de propreté (livraison attendue en 2015)
- commande en décembre d'une laveuse eau chaude (livraison attendue en 2015)
- commande en décembre de deux balayeuses électriques (livraison attendue en 2015)



**5.6. Sensibiliser le public à la nécessité du maintien de la propreté – certaines actions ont été menées en collaboration avec le service Eco-conseil**  
(PST 12.1.3)

- poursuite de la remise d'un kit d'accueil à tous les nouveaux arrivants sur Namur comprenant les informations utiles en matière de propreté et de gestion des déchets.
- rappel régulier des devoirs de chaque citoyen dans les quartiers et rues sensibles en matière de propreté publique via le dépôt d'une lettre circulaire.
- poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble protégeons notre cadre de vie » présentant les différentes modalités de collecte des résidus, les outils mis à la disposition des citoyens et les sanctions administratives environnementales
- poursuite de la diffusion des folders de sensibilisation et d'information sur la gestion raisonnée des déchets à destination des populations de langues étrangères (albanais, arabe, russe et turc)
- organisation de 20 animations pour les citoyens issus des communautés étrangères sur le tri des déchets, les incivilités environnementales, la découverte de la récup' et la fabrication de jouets et d'objets – 326 participants
- gestion et mise à jour régulière du site du portail [www.environnement-namur.be](http://www.environnement-namur.be) en véritable « journal en ligne » de la gestion des déchets et de la propreté publique, à Namur, via l'édition d'actus (ex : collecte des sapins de Noël, dératissage, horaire des parcs à conteneurs pendant les fêtes, nouveau calendrier de collectes, ...)
- collaboration avec le BEP-Environnement et l'asbl Fost +, pour la réalisation et la diffusion du calendrier 2015 de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques – décembre
- mise en ligne sur le site Internet de la Ville de ce calendrier
- création d'un numéro vert spécifique dédié à la propreté publique (0800/99.899)
- introduction d'une demande de subvention et d'un projet « en flagrant délit d'acte civique » dans le cadre de l'appel à projet « A la poubelle.be » - dossier non retenu
- diffusion d'un encart « 10 bonnes résolutions » dans deux journaux toutes-boîtes rappelant aux citoyens leurs devoirs civiques environnementaux
- soutien aux actions « propreté » menées à l'initiative de citoyens (PST 12.1.1) :
  - conclusion de sept conventions de gestion participative ponctuelles en matière de propreté
  - soutien à l'organisation de sept actions « propreté » menée par les habitants
  - conclusion d'une convention de gestion participative récurrente en matière de propreté

**5.7. Poursuivre les campagnes de lutte contre les déjections canines** (PST 12.1.3)

- maintenance des canisettes installées sur le territoire communal (nettoyage et désinfection) et sensibilisation des riverains afin de promouvoir leur utilisation
- maintenance des totems distributeurs de sacs pour déjections canines installés sur le territoire communal
- acquisition en décembre de 1.200.000 sacs à déjections canines pour alimenter les totems
- acquisition en octobre de 28 totems « toutounet » supplémentaires
- intervention d'une moto assurant la collecte des déjections canines plus particulièrement dans les espaces piétonniers et sur les halages

**5.8. Tenter de résoudre les problématiques liées à la présence d'animaux en ville**  
(PST 12.1.3.)

- problématique des chats errants : action menée en collaboration avec le service Eco-conseil :

- organisation de l'opération annuelle de stérilisation/castration des chats errants de mai à octobre
- désignation d'un vétérinaire dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2014 à 2016
- 168 chats pris en charge
- poursuite du ramassage systématique des animaux morts sur la voie publique (animaux de compagnie et faune sauvage), dépôt au sein des installations du service Propreté publique, enlèvement régulier par une société agréée - Bilan : 246 animaux
- problématique des pigeons :
  - maintenance régulière du pigeonnier installé square Léopold, approvisionnement en nourriture et eau, prélèvement systématique des œufs
  - désignation d'un vétérinaire assurant notamment le suivi du pigeonnier, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2014 à 2016
- dératisation :
  - poursuite du marché de fournitures et de services relatif à la dératisation de l'ensemble du territoire de la Ville et aux interventions de désinfection sur les propriétés communales, nouveau marché courant du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2018
  - la dératisation porte sur :
    - tout le réseau des égouts publics
    - les points d'infestation en surface : immeubles, terrains... et leur voisinage
    - les cours d'eau et leurs abords

#### **5.9. Mener des actions en matière de recherche des infractions et renforcer la lutte contre les dépôts clandestins (PST 12.1.3.)**

- rappel : délégation de signature donnée au Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial dans le cadre de la notification des décisions d'amendes administratives prises en vertu de l'article 119bis de la Nouvelle loi communale et du décret du 5 juin 2008 relatif à la délinquance environnementale
- un agent constatateur du service Propreté publique recherche quotidiennement des indices au sein des dépôts illicites, dans les sacs-poubelle non conformes et dans les valisettes. Des poursuites sont systématiquement entreprises contre tout contrevenant identifié
- élaboration en collaboration avec le DGF d'une nouvelle méthode de fonctionnement pour l'application des redevances communales en matière d'incivilité et mise à jour des arriérés 2011, 2012 et 2013
- bilan des actions menées en 2014 en application du système des sanctions administratives, rédaction par le service propreté publique

Avertissement écrits	Nombres
Abandons de déchets sur propriété privée	21
Travaux en dehors de la voie publique (art. 13 du règlement général de police) et travaux de nature à répandre de la poussière ou des déchets sur les propriétés voisines (art. 21)	1
<b>Total</b>	<b>22</b>
Constats	
Déchets déposés en dehors des horaires de collecte	21
Conteneurs privés de déchets ménagers abandonnés sur la voie publique (art. 68)	2

Avertissement écrits	Nombres
Travaux en dehors de la voie publique (art. 21) et utilisation privative de la voie publique (art. 11)	1
Affichage illicite	2
<b>Total</b>	<b>26</b>
Procès-verbaux	
PV initiaux	314
PV subséquents	328
<b>Total</b>	<b>642</b>

En application du règlement redevances, établissement au 8 janvier 2015 de 53 redevances pour les prestations de nettoyage dans le cadre de l'enlèvement des dépôts illicites.

Remarque : vu les délais en matière de prises de décision (Bureau des Amendes Administratives) et de jugement (Procureur du Roi), le nombre de redevances établies sur les dossiers 2014 sera amené à évoluer en 2015

#### **5.10. Eviter les dépôts illicites de carcasses d'ovins à l'occasion de la Fête du Sacrifice - action menée en collaboration avec le service Eco-conseil (PST 12.2.1.)**

Cette action est engagée dans le but d'assurer la protection de l'environnement et de la santé publique en tenant compte de la législation relative au bien-être animal.

Mise en œuvre d'une unité mobile de sacrifice d'ovins afin d'assurer l'organisation de la Fête du sacrifice :

- site d'abattage temporaire installé au Batys de Soye à Temploux disposant d'un permis d'exploiter pour les installations d'abattage obtenu pour une durée de 20 ans à partir du 30 mai 2012
- maintenance de l'unité de sacrifice assurée par le service Propreté publique
- prestations des bouchers dans le cadre d'un marché de services conclu pour les exercices 2013 à 2016
- désignation d'un vétérinaire assurant notamment le contrôle vétérinaire des opérations, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2014 à 2016
- introduction le 30 juin de la demande d'agrément à l'AFSCA et obtention de celle-ci le 29 septembre
- installation d'une bergerie, des dispositifs d'accueil et de sacrifice et des unités de collecte des déchets en résultant (prise en charge financière des résidus par le SPW)
- accueil des ovins le 03 octobre
- gestion de la bergerie les 03 et 04 octobre
- 352 ovins et caprins sacrifiés le 04 octobre

#### **5.11. Collaborer à la collecte de déchets particuliers**

Diffusion de courriers informatifs aux agriculteurs namurois dans le cadre de l'organisation par le BEP-Environnement de la collecte gratuite sur son site de Floreffe :

- des couvertures de silo, bâches de protection hors gel, enrubannages de fourrage, ... ainsi que des cordes à ballots
- des pneus de couverture de silos

## **5.12. Organiser la collecte des sapins de Noël**

Organisation en janvier de la collecte en porte-à-porte des sapins de Noël et répartition sur les sites des Grands feux. Collecte de 4.172 petits sapins et de 23 grands sapins de 8 mètres – Action menée en collaboration avec le service Espaces verts.

## **5.13. Encourager et valoriser les actions visant au développement d'une économie sociale en matière de déchets** (PST 12.3.2)

- poursuite de la convention de collaboration avec les asbl d'économie sociale dans le cadre de la collecte des textiles en cabine et poursuite des conventions passées avec les asbl Terre, Les Petits Riens et Oxfam dans le cadre de la collecte des déchets textiles ménagers :
  - bilan de collecte: plus de 100 cabines – 677,26 tonnes + 155,79 tonnes collectées par la société Curitas, notamment sur les parcs à conteneurs
- poursuite du service de collecte à domicile, sur demande, des objets encombrants permettant leur valorisation et leur recyclage. Ce marché de services poursuit un double objectif environnemental et social :
  - sur le plan environnemental, il a pour objet les prestations suivantes : sur appel, la collecte globale à domicile des objets encombrants en bon ou mauvais état, le tri, le démantèlement et le traitement des objets valorisables par recyclage et par réemploi, la priorité étant donnée au réemploi. La collecte est assurée exclusivement sur le territoire de la Ville de Namur
  - sur le plan social, le prestataire de services veille d'une part, à créer des emplois locaux pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi en collaboration avec différentes associations namuroises et, d'autre part, à créer des activités sociales pour des personnes handicapées mentales afin de renforcer l'activité locale dans le secteur du réemploi
  - 7.762 ménages de la Ville ont eu recours à ce service en 2014 et 1.557,03 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés
- intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans les cahiers de charges réalisés par le service Environnement pour ses différents marchés (collecte des objets encombrants, entretien des espaces verts, gestion en lutte intégrée des serres communales, mise en page et impression de brochures)
- hébergement de la « Ravik Boutik » dans les locaux communaux situés boulevard d'Herbatte via un contrat de prêt à usage
- développement d'actions et de filières de valorisation des livres et revues collectés à domicile par la Ressourcerie namuroise en vue de leur mise à disposition pour les citoyens, associations ... et s'inscrivant dans le thème « la seconde main, le geste malin » (PST 12.2.)

## **5.14. Actions environnementales spécifiques développées lors des événements** (PST 12.1.4.)

- communication d'informations aux organisateurs d'événements, notamment des vade-mecum affichage et service conteneurs, contacts avec d'autres services de la Ville concernés (Sports, Culture, Tourisme, Fêtes, ...)
- gestion du service de prêt des gobelets réutilisables : promotion et suivi des appréciations des emprunteurs. 38 prêts correspondant à la mise à disposition de quelque 12.698 gobelets et 861 mugs
- émission systématique d'un avis du D.C.V. portant sur les obligations environnementales, notamment en matière de gestion et de traitement des déchets, de gestion de la propreté de l'espace public occupé, de l'affichage et des distributions de flyers, gadgets, ... dans la procédure administrative de délivrance des autorisations lors des événements se déroulant sur la voie publique : 350 avis émis
- application du service conteneurs payants mis en place par la Ville pour les organisateurs d'événements : 15 collaborations, 481 conteneurs vidangés et 530 m<sup>3</sup> de résidus pris en charge

### **5.15. Gestion des déchets : suivi général de l'organisation des collectes, adjudications et facturations**

- poursuite de la mise en œuvre du système du sac-poubelle réglementaire payant et du service de livraison des sacs payants réglementaires aux petits commerces distributeurs
- mise à disposition d'un quota de rouleaux de sacs-poubelle réglementaires ou de sacs-poubelle communaux à divers publics-cibles tels que les gardiennes d'enfants à domicile encadrées SONEFA et les gardiennes d'enfants à domicile conventionnées ONE exerçant leur activité sur le territoire de la Ville, la zone de Police, le CPAS, les logements sociaux
- mise à disposition gratuite de sacs bleus PMC pour les écoles, associations, ...
- mise à disposition d'un quota de sacs-poubelle payants réglementaires, de sacs blancs pour les matières organiques et de sacs bleus aux minimexés
- mise à disposition d'un quota de sacs-poubelle payants réglementaires aux personnes atteintes d'incontinence pathologique et d'un quota de sacs blancs pour les matières organiques suite à une naissance ou une adoption
- remise d'un projet portant sur la collecte des résidus ménagers en conteneurs enterrés sur la Corbeille dans le cadre du portefeuille de projets FEDER
- étude de faisabilité de la collecte des déchets des commerces en soirée (PST 12.2.1)

#### Bilan de l'étude

- 70% des commerçants satisfaits par le système actuel ;
- propositions d'amélioration : faire une campagne de sensibilisation ciblée sur les commerces, expérimenter une collecte « Ville » supplémentaire dans les lieux d'accumulation, effectuer simultanément la collecte des papiers-cartons et des PMC, organiser une collecte supplémentaire des papiers-cartons pendant la saison des collections
- participation à l'étude lancée par le BEP-Environnement sur la collecte des matières organiques (PST 12.2.3)
- suivi des missions confiées au BEP Environnement dans le cadre des différentes conventions liant la Ville au BEP Environnement :
  - collectes systématiques en porte-à-porte des déchets ménagers, des PMC, des papiers-cartons et des déchets organiques
  - collecte du verre en bulles vertes et blanches
  - gestion des parcs à conteneurs et de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) des ménages
  - prise en charge des déchets assimilés, des encombrants, des pneus de voiture (y compris les résidus issus des bornes de propreté et des dépôts illicites), du verre plat ainsi que des encombrants non-recyclables et non-incinérables des services ou issu des dépôts illicites
- transport sur les unités de regroupement du BEP Environnement, à Floreffe et à Ciney des encombrants bois des services, ainsi que des déchets des cimetières et des déchets ménagers et encombrants des services et issus des dépôts illicites
- transport des boues de balayage et de curage des avaloirs sur l'unité de traitement de la société Ecoterres de Charleroi, dans le cadre d'un nouveau marché de services couvrant les exercices 2014 à 2017
- enlèvement des déchets spéciaux issus des services et des dépôts illicites, rassemblés dans des conteneurs spécifiques sur le site de la station de transfert du service Propreté publique confié à une société de Braine le Château, dans le cadre d'un marché de services
- transport des inertes issus des services (hors service Voirie) et des dépôts illicites, sur l'unité de tri et de valorisation namuroise d'une société à Lives-sur-Meuse
- collecte des animaux morts sur la voie publique et collecte du gibier mort. Prise en charge par une dans le cadre d'un marché de services

- filière de valorisation des encombrants communaux, confiée à la Ressourcerie namuroise, en concertation avec le service Economat (PST 12.2)

### 5.15.1. Bilan des collectes de déchets

Nombre d'habitants au 01/01/2014 : 110.665

Déchets de classe 2 (incinération ou mise en CET de classe 2)		Kg
Déchets collectés en porte à porte	ordures ménagères brutes (OMB)	15.145,30
Déchets collectés par les services communaux	poubelles publiques, dépôts clandestins et déchets des services	1.914,70
	déchets des cimetières en mélange	160,30
	encombrants incinérables des services et issus des dépôts illicites	86,78
	encombrants non incinérables des services et issus des dépôts illicites	14,55
	Verre plat	5,13
	boues d'avaloir	1.645,22
Déchets collectés sur les parcs à conteneurs	encombrants incinérables	1.955,08
	encombrants non incinérables	948,08
	Verre plat	95,47

Déchets inertes mis en CET de classe 3		Kg
Déchets collectés par les services communaux	déchets inertes (hors service voirie)	0
(déchets des services ou issus des dépôts illicites)	(service Voirie)	1.105,73

Déchets inertes valorisés		Kg
Déchets de tarmac du service Voirie		54,68
Inertes des services communaux (sauf Voirie)		943,28
Inertes du service Voirie		302,97
Inertes collectés sur les PAC		8.671,99

Déchets valorisés ou recyclés		Kg
Déchets collectés à domicile	déchets organiques collectés en porte à porte	1.205,20
	encombrants collectés sur appel par la Ressourcerie namuroise	1.557,03
	papiers/cartons collectés en porte à porte	6.181,56
	PMC collectés en porte à porte	1.853,99
Déchets collectés par les services communaux (déchets des services ou issus des dépôts illicites)	encombrants bois	120,44

Déchets valorisés ou recyclés		Kg
	déchets verts	1.302,76
	Métaux	68,78
	déchets spéciaux	8,80
	pneus	4,18
Déchets collectés sur les parcs à conteneurs ou en conteneurs disposés sur la voie publique	encombrants bois	3.522,62
	déchets verts	6.928,96
	métaux	663,40
	Papiers/cartons	1.495,46
	PMC	0
	verre (bulles)	3.210,04
	verre (PAC)	318,48
	vêtements conventions (Terre, Oxfam et Petits Riens)	677,26
	vêtements hors convention (Curitas)	155,79
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques	DEEE - petit électroménagers	327,17
	DEEE - gros électroménager	142,38
	DEEE - TV/écrans	143,37
	DEEE communaux en mélange	3,42
	déchets spéciaux, huiles et piles PAC	314,11
	frigolite	16,04
	pneus	56,96
	bouchons de Liège	1,70
Déchets collectés sur le site du BEP à Floreffe	bâches agricoles et cordes à ballots	635,90
	pneus de couverture de silos	277,90
<b>TOTAL</b>		<b>64.242,96</b>

### 5.16. Gestion des déchets : gestion administrative

- préparation du document à joindre à l'avertissement-extrait de rôle 2014 (basé sur les chiffres 2012) et communication au Département de Gestion Financière (D.G.F.)
- préparation et envoi le 30 avril à l'Office Wallon des déchets (OWD) du formulaire FEDEM relatif au prélèvement sanction 2013
- réalisation en collaboration avec le D.G.F. et soumission au SPW du tableau coût-vérité 2013 réel et de ses annexes obligatoires
- établissement en collaboration avec le D.G.F. des prévisions du coût-vérité 2015 et transmission à l'OWD

NB : la Ville est enregistrée pour une durée de cinq ans, en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux sous le numéro 2011-012-18-06, à dater du 18 février 2011. Déclaration 2014 introduite le 04 février. Demande de renouvellement de l'enregistrement introduite simultanément.

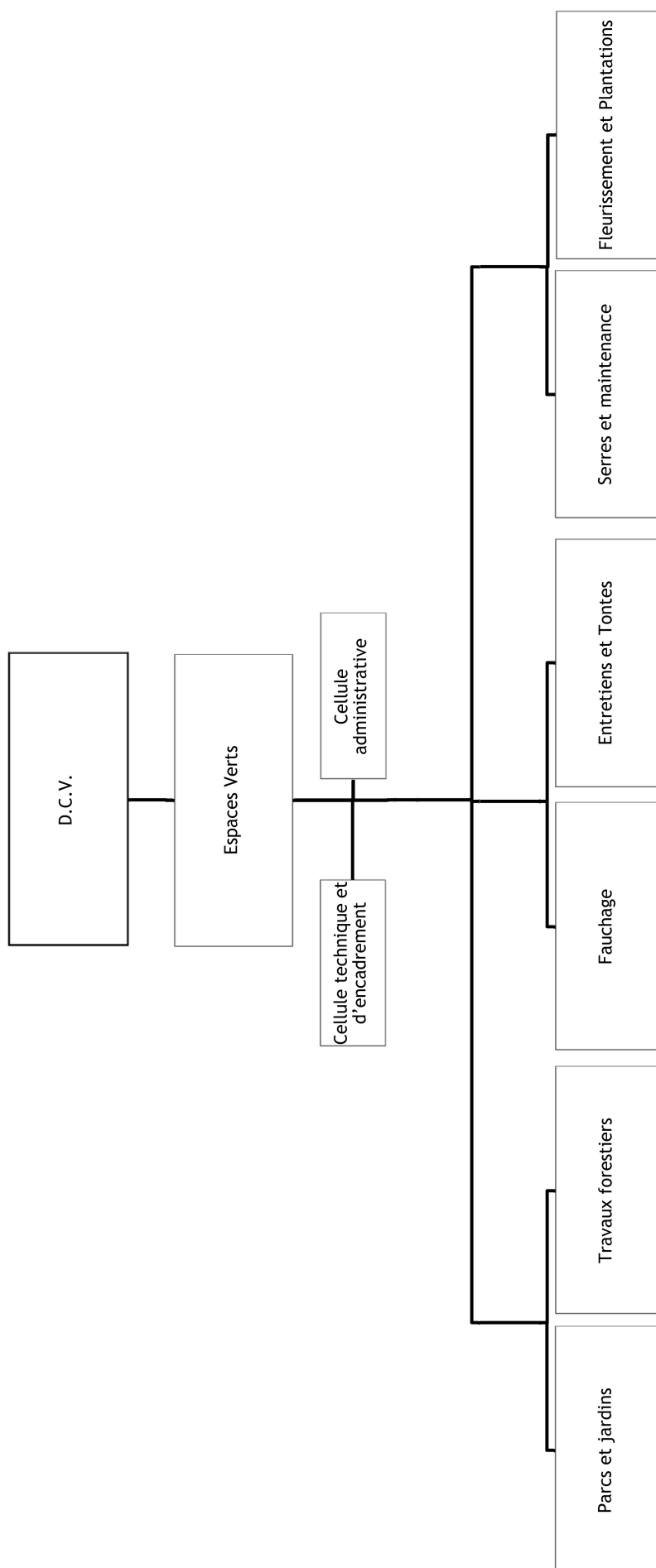
NB : la Ville est enregistrée pour une durée de 10 ans, pour la valorisation des granulats ou faits de revêtements routiers hydrocarbonés de codes 17032A et 17032B, sous le numéro 2011-765-3, à dater du 14 avril 2011.



ESPACES

VERTS







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 1 agent administratif
- 4 agents techniques
- 59 ouvriers (dont 2 CAP et 2 agents Art. 60)
- Appui :
  - cellule insertion « espaces verts – maraîchage du CPAS » : 1 formateur et 3 Art. 60
  - asbl l'Atelier, dans le cadre d'un marché de services

### Répartition

- Cellule technique et d'encadrement : 5 agents techniques, 1 agent administratif, 1 contremaître en Chef, 1 contremaître et 1 contremaître ff
- Cellule serres et maintenance (en ce compris le magasin) : 9 agents
- Cellule travaux forestiers : 10 agents
- Cellule fauchage : 8 agents
- Cellule entretien et tonte : 10 agents
- Cellule parcs et jardins : 8 agents
- Cellule fleurissement et plantations : 11 agents (dont 2 en CAP et 1 Art. 60)

### Sites d'implantation

- Siège principal : rue Frères Bièva, 203 à 5020 Vedrin
- Pépinière : Batys de Soye à 5020 Temploux
- Ferme de Temploux : chaussée de Nivelles, 343 à 5020 Temploux

## **2. Missions permanentes**

Le service Espaces verts se compose de sept cellules, dont les missions sont les suivantes :

### **2.1. Cellule technique et d'encadrement**

- encadrement des agents de terrain
- répondre aux différentes questions des citoyens concernant les arbres d'avenues, les bois communaux, les conflits de voisinage (haies, distances de plantations, ...)
- émission d'un avis environnemental dans le cadre des permis d'environnement et d'urbanisme

### **2.2. Cellule serres et maintenance**

- gestion des serres, suivi des pulvérisations et transports

### **2.3. Cellule travaux forestiers**

- abattage et élagage de tout arbre sur domaine communal qui, par mesure de sécurité ou à la suite d'intempéries, demande une intervention
- abattages dangereux et élagages à grande hauteur, état, traitements sanitaires, ... (arbres du domaine communal)
- entretien des bois communaux soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, vidange des poubelles, ...)

- entretien des bois communaux non soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, vidange des poubelles, ...)
- entretien de la pépinière communale de Temploux

#### **2.4. Cellule fauchage**

- fauchage des accotements
- tonte de grandes pelouses
- entretien des chemins vicinaux en période estivale
- en hiver, taille des arbres d'avenue

#### **2.5. Cellule entretien et tontes**

Tonte des pelouses, taille de haies et entretiens divers des espaces verts communaux.

Un atelier mécanique fait partie de cette cellule : il assure l'entretien et la maintenance complète des véhicules spéciaux (tracteurs faucheurs, essoucheuses, tondeuses à siège, élévatrice, arroseuses (machinerie), débroussailleuses, tronçonneuses, tailles haies, souffleurs, ...).

Il y a également la cellule insertion « secteur » du CPAS qui s'occupe de l'entretien des parcelles du CPAS.

#### **2.6. Cellules parcs et jardins**

Entretien des îlots de voirie, des grands parcs (Astrid, Louise-Marie, de La Plante, d'Amée et Saint-Calixte) ainsi que des jardins à thèmes (notamment l'établissement des tableaux de culture) et du cimetière de Namur (aspect végétal).

#### **2.7. Cellule fleurissement et plantations**

Fleurissement de la Ville, plantations.

Il y a également la cellule insertion « espace verts – maraîchage » du CPAS qui s'occupe principalement de :

- la production de plantes vivaces et tinctoriales
- l'entretien des parcelles du CPAS (fleurissement)
- l'appui dans le cadre de l'entretien de la pépinière communale
- l'appui notamment lors de la récolte des fruits

### **3. Programmes de subsistance**

- subvention Biodibap 2013 (7.500 €)
- dotation CPAS (10.000 €) dans le cadre de la convention de gestion coordonnée des espaces verts de la Ville et du CPAS ainsi que de la cellule insertion « espaces-verts – maraîchage » du CPAS
- Programme de Politique générale – législature 2013-2018
- Programme Stratégique transversal

### **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/124AE-02	Actions environnement	108
DO 766/124EV-48	Actions environnement (article compensé)	108
DO 766/124MT-02	Plantation matériel outillage	108

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/124PL-02	Espaces verts – plantation	108
DO 773/124-02	Monuments et sites – entretiens	108
DO 878/124PL-02	Fonctionnement cimetières – Espaces verts	148
DE 136/743-52-20140014	Achat autos-camionnettes	26
DE 136/743-98-20140018	Achat véhicules spéciaux - tracteur	26
DE 766/725-60-20140065	Equipement et maintenance des parcs et jardins	60
DE 766/741-98-20140066	Mobilier espaces verts	60-62
DE 766/744-51-20140067	Achat matériaux et matériel outillage plantation	62
RO 640/161-12	Vente de bois sur pied	79
RO 640/161-13	Vente de bois coupé	79

## 5. Rapport d'activités

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellules mais par missions.

### 5.1. Initier une approche différente de la gestion des coins verts intégrés à l'espace urbain

- poursuite de la mise en œuvre de conventions de gestion participative de coins verts et fleuris en milieu urbain avec différents partenaires – 1 nouvelle convention conclue - 28 conventions au total 31/12/2014 (PST 13.1.3.)
- poursuite de la reconversion progressive des massifs d'annuelles en massifs mixtes (annuelles – vivaces – arbustes)
- poursuite du programme de lutte intégrée au sein des serres communales et engagement d'un programme du même type au verger didactique de Temploux (PST 13.1.1)
  - serres: la lutte intégrée s'organise d'une part, à partir d'un planning préventif qui a pour objectif de limiter la croissance de certains ravageurs (des auxiliaires sont introduits en mars et mai suivant le planning) et d'autre part, à partir des observations d'infestations (des prédateurs sont introduits dans les cultures et, au besoin, des insecticides biologiques peuvent être utilisés). Dans le cadre d'un marché de fournitures et de services, différentes visites techniques sont assurées par une société spécialisée qui fournit les prédateurs et les produits nécessaires
  - verger de Temploux : l'utilisation de pesticide est proscrite dans ce verger. Plusieurs facteurs permettent d'y réduire les risques de maladie, donc de réduire la nécessité de traitement, notamment par :
    - le choix de variétés locales résistantes aux maladies (RGF), telles que chancre ou moniliose
    - l'utilisation systématique du mulching
    - l'usage d'engrais organiques naturels à la plantation
    - des semis de bandes fleuries destinées à attirer les auxiliaires de lutte à proximité des arbres fruitiers
    - l'installation complémentaire de pièges à phéromones destinés à lutter contre la mouche du pommier
- mise en oeuvre d'un plan de gestion différenciée et de désherbage au sein des Espaces verts communaux (PST 13.1.1) : suivi assuré par le service Eco-conseil ; mise en application par les services communaux, notamment par le service Espaces verts – voir rubrique Eco-conseil 5.3.7

## **5.2. Assurer un fleurissement de qualité de la ville** (PST 13.1.3)

Points de fleurissement : plus de 100 parterres et de 2.300 jardinières de tous types.

### **5.2.1. Le fleurissement printaniers**

- 115.150 plantes ont été mises en place à l'automne 2013 pour assurer le fleurissement hivernal 2013/2014 et du printemps
- suspensions garnies de giroflées, pensées, narcisses, ... rues du Collège, de la Croix, Fossés Fleuris et Haute Marcelle, place de la Wallonie, Impasse St-Joseph, place d'Armes, place Joséphine Charlotte (mâts), place de la Gare (mâts), ponts de l'Evêché et de la Libération ainsi qu'avenue Félicien Rops
- garnissage des pots géants, parterres et vasques d'ail, erysinum, jacinthes, myosotis, narcisses, pensées, primevères et tulipes

### **5.2.2. Le fleurissement d'été**

- mise en place des jardinières suspendues et fleurissement des différentes vasques, jardinières, bacs d'orangerie, des monuments et des parterres, ... distribués sur tout le territoire communal
- les matières premières : mise en œuvre dès le mois de mai de plus de 62.590 plantes généralement cultivées dans les serres communales issues de semis, boutures et prestocells (mini-mottes) – 124 variétés différentes
- installation de plantes de position hivernées dans les serres, afin de donner du volume aux massifs
- 3.000 plantes finies disposées dans les 390 jardinières des commerçants du centre ville (action menée en collaboration avec l'asbl Gau)

### **5.2.3. Le fleurissement d'hiver**

- 100.135 plantes ont été mises en place à l'automne pour assurer le fleurissement hivernal 2014/2015 et du printemps et 59.635 annuelles

## **5.3. Poursuivre le programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux** (PST 13.1.3)

- mise à jour du recensement des arbres d'avenues et de leur état sanitaire
- remplacement systématique des arbres d'alignement dépérissants
- relevé régulier de l'état sanitaire des arbres remarquables, propriétés de la Ville, par un technicien
- poursuite des plantations d'essences de collection, notamment à l'arboretum de Bricnot et au parc Astrid
- instauration d'un programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux: plantation de 292 arbres hautes-tiges, 2.796 arbustes notamment des plants pour haies et 12.126 plantes vivaces sur le territoire communal par le service Espaces verts
- poursuite de l'aménagement-de la nouvelle pépinière à Temploux et gestion dynamique de celle-ci sur base d'un parcellaire
- réhabilitation de l'existant en vue d'une gestion différenciée à long terme :
  - Belgrade, rue Mazy – cimetière du village : remplacement d'une haie ancienne de thuyas par une haie de plantes grimpantes avec un accompagnement de plantes couvre-sols
  - Erpent, parcs de la Drève du Parc et de Baseilles : plantations de bulbes, vivaces et arbres en regarnissage des sous-bois dans le cadre du maillage écologique Jambes-Erpent



- Erpent, rue des Bolets : plantation d'arbustes et d'une haie libre dans le cadre du maillage écologique Jambes-Erpent
- Jambes, parc Astrid : curage de l'étang et restauration des cheminements
- Jambes, square Saint Calixte : élaboration d'un projet de réaménagement
- Jambes, rue des Pins Sylvestre (Sart Hulet) : première phase du réaménagement d'un espace vert rétrocédé par la Régie foncière
- Namur, rue Bord de l'Eau : restauration des pieds d'arbres, des pelouses et de la plate-bande enherbée
- Namur, place des Célestines : remise en ordre de l'espace, installation de plantes grimpantes et de 7 bacs d'orangerie
- Namur, square des Célestines : installation de plantes mellifères pour tendre vers une prairie fleurie et d'un hôtel à insectes
- Namur, parc du Champeau : aménagement d'une aire de repos dans l'arboretum
- Namur, avenue Félicien Rops : réaménagement de la plate-bande enherbée jouxtant le halage
- Namur, parc de La Plante : restauration de l'allée centrale
- Namur, parc Louise-Marie : restauration par plantation des berges de l'étang
- Namur, parc Louise-Marie : restauration des cheminements, adjudication en octobre - réception de la promesse ferme de subvention par le SPW en décembre
- Namur, parc Louise-Marie : réalisation de la première phase de comblement des escaliers dégradés situés au voisinage du pont hollandais et de plantations
- Saint-Servais, cimetière de Namur, chaussée de Waterloo – cimetière militaire : remplacement d'une haie de lauriers-cerises par une variété de lauriers moins gélifs
- Saint-Servais, cimetière de Namur – cimetière des enfants : élaboration d'un projet de réaménagement comprenant notamment la plantation d'une haie de charmes et l'installation d'un portail végétal. Réalisation de la première phase du réaménagement
- Saint-Servais, cimetière de Namur – fond côté rue des Champs : élaboration d'un projet de réaménagement comprenant notamment l'abattage de 70 résineux et de quelques feuillus dépérissants et plantation d'une haie libre d'essences indigènes. Réalisation de la première phase du réaménagement
- Suarlée, rue de la Grotte : remplacement de l'alignement d'arbres par une variété de pommiers
- Vedrin centre, cimetière : remplacement d'une haie de lauriers-cerises par une variété de lauriers moins gélifs
- établissement d'un projet de réhabilitation du Square Général Michel, à Namur
- établissement de projets d'aménagement pour les aires de dispersion de Bouge, Erpent, Loyers et Naninne – adjudication
- création et gestion de nouveaux espaces en collaboration avec la Régie foncière et dans ce cadre :
  - relecture du cahier de charges pour la réalisation de l'aménagement des abords des anciens abattoirs de Bomel (partie espaces verts)
  - participation à des rencontres préalables à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation de l'aménagement d'un parc sur le site des casernes (partie espaces verts) ;
  - gestion de 4 sites appartenant à la Régie foncière sur base d'une convention passée le 3 octobre
  - amélioration des abords de l'école de La Plante via la réalisation d'un espace découverte nature : réalisation de la première phase des aménagements

- valorisation des abords des bâtiments communaux :
  - Dave, jardin du cimetière de la vieille église : restauration
  - Namur, Hôtel de Ville – espace citoyen : plantation des puits de lumière
  - Namur, route Militaire – Maison des Mariages : restructuration des plantations aux abords de l’escalier restauré
  - Namur, rue Saintraint – Jardin des Bateliers : élaboration d’un projet de jardin à thème
  - Namur, rue des Souchets : plantation des abords de la nouvelle aire pour motor-homes
  - Naninne, rue de la Gare : plantation des abords du nouveau centre culturel
  - Temploux, Batys de Soye – pépinière : plantation d’une haie champêtre garnie d’un alignement de hautes tiges divers traités en têtards le long du chemin du Batys de Soye
  - Temploux, Batys de Soye – pépinière : plantation d’un alignement de saules à traiter en têtards, le long du chemin principal
  - Temploux, chemin de Moustier : réalisation de la première phase de réaménagement végétal des abords du monument aux Chasseurs ardennais
- création de nouveaux espaces verts
  - Lives-sur-Meuse, chemin des Grosses Pierres et du Bois de Chétois : aménagement d’une haie libre et installation de plantes indigènes
  - Vedrin, rue Martin Lejeune : aménagement d’un square
  - aménagement d’un verger balade à Wépion, inauguré le 24 mai
- organisation d’une rencontre sur le terrain dans le cadre du groupe de travail Ville/Province concernant les aménagements du centre de l’îlot des bateliers en parc urbain
- réalisation d’un jardin de potagers partagés à Jambes, rue de la Poudrière
  - nettoyage préalable du terrain, plantation d’un verger ½ tige, plantation d’une haie libre, semis d’un pré fleuri, installation d’un abri de jardin et d’une aire de compostage
  - 10 parcelles concédées

#### **5.4. Développement de l’utilisation des parcs comme lieux de convivialité**

- organisation de trois concerts dans les parcs et espaces verts précédés d’une visite découverte sur les thèmes du patrimoine et de la nature:
  - Parc de La Plante, à Namur (6 juillet) – 115 personnes ont assisté au concert et 25 visiteurs ont assistés à la visite commentée du parc au préalable
  - Parc Asrtrid, à Jambes (10 août) – 130 personnes ont assistés au concert et 16 visiteurs ont assistés à la visite commentée du parc au préalable
  - Square Renaissance, à Saint-Servais (31 août) – 60 personnes ont assistés au concert et 6 visiteurs ont assistés à la visite commentée du parc au préalable
- valorisation et animations dans les jardins à thèmes :
  - maintenance régulière des cinq jardins à thèmes afin d’assurer la convivialité, l’accès et l’information du public (réalisation de plantations, entretien de l’étiquetage et panneaux didactiques)
  - aspects promotionnels et impact sur le public développés dans la rubrique Eco-conseil 5.3.3

#### **5.5. Renforcer les missions du service Espaces verts**

- poursuite de la collaboration avec l’asbl L’Atelier dans le cadre de l’entretien des cimetières, des pieds d’arbres, sentiers vicinaux, ...

- participation des agents des services à diverses formations
- acquisition de véhicules
  - Sur le budget 2013, véhicules reçus ou réparés en 2014 :
    - remplacement de la Jeep HSU291 par une fourgonnette long châssis
    - remplacement du camion lève-conteneurs Daf FJB224
    - réparation du tracteur Holder HSL667 suite à un versage
  - Sur le budget 2014 :
    - remplacement de la fourgonnette CQB863 par un pick up VW
    - remplacement du tracteur BTY171
- acquisition de matériel sur le budget extraordinaire (prix TVAC)
  - Sur le budget 2013, matériel reçu en 2014 :
    - 10 tables bancs
    - 11 panneaux didactiques
    - 1.000 potelets en chêne pour identification des arbres
    - 250 protections contours d'arbres en bambou
    - 50 rouleaux de 10 m de barrières en châtaignier
    - 1 déplaqueuse
    - 1 herse rotative
    - 1 scarificateur
  - Sur le budget 2014, matériel livré en 2014 :
    - 51 bornes de propreté pour les espaces verts
    - Un bras débroussailleur et une souffleuse pour le nouveau tracteur
    - 1 désherbeur thermique infrarouge
    - 1 tracteur horticole non immatriculé
    - 4 souffleuses à dos
    - 5 débroussailleuses
    - 1 tondeuse à siège à coupe ventrale

#### **5.6. Lutte contre les plantes invasives (PST 13.1.2.)**

- approbation par le Gouvernement wallon, le 24 avril, du règlement communal sur les plantes invasives
- suivi, par le technicien désigné en qualité de personne ressource, des foyers de Berces du Caucase
- bilan des actions 2014 :
  - Balsamine de l'Himalaya : arrachage de deux foyers repérés à Dave, rue du Rivage, sur domaine de la Ville et du SPW
  - Berce du Caucase : arrachage sur 4 sites Ville et 2 sites privés
  - Buddleia, cotoneaster, viorne horticole et renouée du Japon : poursuite d'un essai de limitation sur le site Natura 2000 d'Asty Moulin
  - Cerisier tardif : arrachage sur le site de l'arboretum de la Citadelle
  - Renouée du Japon : poursuite des tests d'éradication menés sur un tronçon du Ravel, à Cognelée et chemin de la Plaine à Belgrade

## **5.7. Sanctions administratives**

A l'initiative des agents constateurs du service Espaces verts :

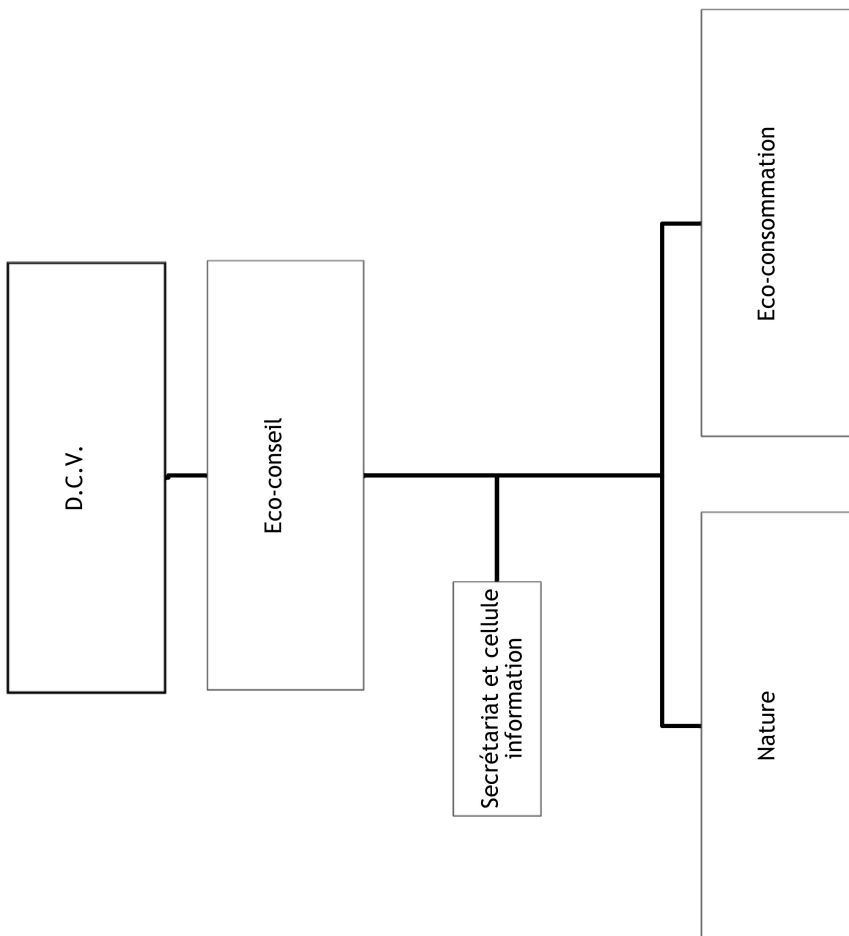
<b>Avertissements écrits</b>	<b>Nombre</b>
Défaut d'émondage	171
Trottoir enherbé	19
Dépôt de déchets verts	15
Véhicule stationné dans un espace vert	9
Autres (ex : arbres menaçant la sécurité, branchages masquant la signalisation ou les luminaires...)	25
<b>Total</b>	<b>239</b>

## **5.8. Divers**

Participation aux réunions techniques organisées par le service Aménagement du Territoire concernant les grands projets urbanistiques et de lotissement et le service Urbanisme concernant certains permis de bâtir ayant une implication sur le plan végétal et de la conservation de la nature.

# ECO-CONSEIL









## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service – Eco-conseiller
- 1 Eco-conseiller
- 1 agent technique
- 3 agents administratifs
- 2 ouvriers

### Répartition

- 1 Chef de service
- Cellule secrétariat et information (y compris téléphone vert) : 2 agents
- Cellule Eco-consommation : 3,5 agents\*
- Cellule Nature : 1,5 agents\*

NB : 1 brigadier partage son temps entre les deux cellules (\*)

### Site d'implantation

- Service Eco-conseil, rue Frères Biéva, 203 à 5020 Vedrin

## **2. Missions permanentes**

Le service Eco-conseil se caractérise par différentes actions de sensibilisation qui ont trait aux matières environnementales et plus particulièrement à la nature, au compostage, à l'éco-consommation ainsi qu'au réemploi aux pollutions. Il gère aussi des dossiers administratifs, notamment dans le cadre d'avis concernant les antennes GSM, les projets d'aménagement du territoire ...

Ce service se compose de trois cellules, dont les missions sont les suivantes :

### **2.1. Cellule secrétariat et information**

- secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil
- participation aux différentes manifestations organisées par le DCV
- suivi des appels reçus via le téléphone vert
- suivi des commandes et de la facturation des sacs-poubelle règlementaires payants, des dépôts de plainte (en matière de dépôts et d'affichage illicite, d'actes de vandalisme sur jardinières et bornes de propreté, ...) et des redevances en matière de nettoyage de l'espace public sur base des interventions du service Propreté publique.

### **2.2. Cellule Eco-consommation**

- tri recyclage, gestion des déchets, réemploi et actions de sensibilisation correspondantes
- actions de sensibilisation au compostage individuel, à l'éco-consommation, à la gestion intégrée (problématique des pesticides, ...)
- réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- traitement des dossiers de demandes de primes « langes lavables » et « citernes à eau de pluie » et des dossiers de location-vente de « fûts composteurs » et de « fûts à eau de pluie »
- mise en œuvre et suivi du plan de gestion différenciée et de désherbage des pelouses communales

### **2.3. Cellule Nature**

- suivi du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- suivi du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (CRHM)
- réalisation de diverses actions éducatives sur le plan environnemental
- participation à des comités de suivi : carrière de Beez (secrétariat), site du BEP environnement, ...
- suivi des relations avec le monde agricole, notamment secrétariat de la commission des constats agricoles et horticoles et appui administratif aux agriculteurs sinistrés lors des calamités naturelles
- suivi des conventions Nature telles que « Combles et clochers », « Fauchage tardif »
- gestion des espaces semi-naturels communaux tels les anciennes carrières d'Asty Moulin, la carrière du Piroy, le verger didactique de Temploux, ...
- en partenariat avec tous les acteurs de terrain et le SPW, mise en valeur progressive du patrimoine naturel de la Ville et développement de toutes ses potentialités
- rédaction d'avis sur les aspects santé des dossiers « antennes GSM »
- organisation annuelle de la Quinzaine de la Nature, de la Ferme en Ville, du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles, de la Journée de l'Arbre, des « portes ouvertes du service Espaces verts » et du Verdure Troc
- organisation de visites guidées (pépinière et serres communales, verger de Temploux, jardins thématiques, sites semi-naturels, ...)
- réalisation d'actions de sensibilisation telles que la campagne nichoirs, l'opération prés fleuris, la distribution de plants de haie
- réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- réalisation d'inventaires (sites naturels, arbres remarquables, ...) et mise à jour permanente
- remise d'avis « nature » dans le cadre des projets d'aménagement du territoire ou urbanistiques
- suivi des ventes de bois

Autres missions prises en charge par les agents du service :

- campagne annuelle de stérilisation des chats errants
- organisation des opérations d'abattages d'ovins dans le cadre de la fête du sacrifice, en collaboration avec le service Propreté publique.

### **3. Programmes de subsistance**

- contrat de Rivière Haute-Meuse
- subvention Natura 2000
- subvention en matière de prévention des déchets (de l'ordre de 50.000 €/an)
- subvention Journée de l'Arbre (de l'ordre de 5.000 €/an + fourniture de plants pour divers aménagements)
- subvention PCDN (de l'ordre de 5.000 €/an)
- subvention Plan Maya (de l'ordre de 2.500 €/an)
- Programme Politique générale – législature 2013-2018
- Programme Plan Stratégique Transversal

#### 4. **Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/122-48	Expertises environnementales	108
DO 766/124AE-02	Actions environnement	108
DO 766/124AT-48	Assistance technique	108
DO 766/124EV-48	Actions environnement (subsidés)	108
DO 766/332HM-01	Cotisation contrat Rivière Haute Meuse	114
DO 766/332EP-02	Subside Aves Expositions photographiques	116
DO 766/332ES-02	Subside Escargotite	116
DO 766/332FN-02	Subside Festival Film Nature	116
DO 766/332CR-03	Subside CREAVER	MB
DO 766/332PW-01	Cotisation PhytEau Wal	114
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux et plantes nuisibles	140
DO 879/331EN-01	Primes environnementales ménages	148
DE 766/744-51-20140067	Parcs et Jardins – matériel et outillage (Creaves)	62
RO 766/161-48	Recettes diverses (rembt dégâts – vente de timbres, ...)	99
RO 766/465S1-48	Subventions environnementales	101
RO 875/161-48	Produits divers – Affichage – Déchets	141

#### 5. **Rapport d'activités**

##### 5.1. **Cellule secrétariat et information**

- secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil
- gestion du téléphone vert
- investissement dans les différentes manifestations organisées par le DCV

##### 5.2. **Cellule éco-consommation**

###### 5.2.1. **Améliorer la gestion des déchets des ménages et poursuivre les opérations menées en matière de gestion intégrée des déchets**

- remise systématique d'un kit d'accueil spécifique aux nouveaux arrivants portant sur la gestion des déchets à Namur et les bons plans pour réduire les quantités produites
- mise en ligne sur le site Internet de la Ville du calendrier de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques sur le tri recyclage des déchets
- réalisation d'actualités informant le grand-public sur les activités et les bons plans liés à la gestion des déchets sur Namur via le site Internet spécifique [www.environnement-namur.be](http://www.environnement-namur.be)
- insertion dans chaque autorisation de manifestations sportives, culturelles ou festives d'obligations en matière de gestion et de traitement des déchets
- promotion du compostage et suivi des activités de l'asbl Guides Composteurs de Namur, le secrétariat étant assuré par le service Eco-conseil (PST 12.2)

- participation des guides composteurs à différentes manifestations : Journée «portes ouvertes» du service Espaces verts, Marché aux anciennes variétés (octobre), Journée de l'arbre (novembre), ...
- organisation de 2 ateliers de formation au compostage par les guides composteurs (19 participants) et d'une formation sur le vermicompostage avec remise du matériel nécessaire aux 20 participants
- suivi des sites communaux de compostage : Pépinière communale - service des Espaces verts, à Vedrin - Homes La Closière, Les Chardonnerets et St-Joseph du CPAS – écoles communales de Belgrade Boverie, Belgrade Tautis, Jambes Froidebise, Salzennes (rue de la Colline) – écoles d'autres réseaux: Ste-Marie (Flawinne), St-Aubain (Salzennes), Ste-Marie (Dave), St-Berthuin (Malonne)
- aménagement et suivi d'une nouvelle aire de compostage sur le site des jardins partagés de la Poudrière, à Jambes
- poursuite du système de location/vente
  - 36 compostières mises à disposition

### **5.2.2. Développer des actions de promotion des filières de recyclage**

- sensibilisation des services communaux au tri recyclage de leurs déchets et au choix de la meilleure filière de valorisation ou de traitement
- organisation d'animations récup' à destination du public scolaire (enseignement primaire) et de groupes constitués – 15 animations réalisées (PST 12.3.3.)
- organisation de cinq ateliers récup' à destination du grand public sur les thèmes de la patine les 31 mai, 14 juin et 13 septembre et de la création de bijoux les 22 mars et 10 mai – 54 participants (PST 12.3.3.)
- annuellement, réalisation de plusieurs campagnes d'actions concrètes de sensibilisation dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008. Le programme 2014 a comporté notamment les actions suivantes :
  - sensibilisation au compostage
  - édition et diffusion de 10.000 agendas 2015 dédiés au réemploi ; diffusion lancée à l'occasion du salon RECUPère 2014
  - édition et diffusion de 3.000 agendas des activités récup' 2014
  - organisation en collaboration avec l'asbl « les machines du voisin » de 8 Repair cafés les 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 20 septembre, 18 octobre et 15 novembre 2013. Au total 1.214 personnes ont participé à ces activités et plus de 244 réparations ont été effectuées sur les 443 demandées (PST 12.3.3.)
  - organisation de trois séances de coaching sur les techniques de récup' les 26 avril, 07 juin et 06 septembre
  - organisation d'un dimanche de l'éco-consommation le 06 avril sur le thème des « tables de fêtes
- organisation du second salon RECUPère du 28 au 30 novembre 2014, comprenant des exposants, des espaces expo-vente, des animations scolaires, des ateliers participatifs, des conférences et animations, des expositions, des espaces de rencontre avec des acteurs et opérateurs liés au secteur du réemploi... Le Salon a accueilli 10.500 visiteurs
- organisation d'une action « Recupel on Tour » sur l'esplanade du parking de Namur Expo les 28 et 30 novembre – près de 4 tonnes de DEEE récupérées.
- poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble réduisons nos déchets comprenant de nombreux trucs et astuces en matière d'éco-consommation »

### **5.2.3. Favoriser l'éco-consommation et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (U.R.E.)**

- poursuite de l'octroi de primes à l'achat de langes lavables (16 primes octroyées)
- prêt de gobelets réutilisables à diverses associations : 38 prêts correspondant à la mise à disposition de quelques 12.698 gobelets et 861 (PST 12.1.4)
- diffusion de sacs réutilisables
- sensibilisation des étudiants à l'éco-consommation via la participation à l'activité « l'autre pack », et diffusion de 250 colis (kits surligneurs, blocs-notes en papier recyclé...)

### **5.2.4. Impliquer les services communaux en vue d'une consommation durable en interne à l'Administration**

- acquisition par la Ville via son service Economat de papier labellisé FSC et PEFC pour l'administration
- participation aux séances d'information des nouveaux agents communaux, rédaction d'un document de synthèse sur les activités du service Eco-conseil publié dans le livret d'information distribué à ces séances

### **5.2.5. Servir de relais pour l'information des consommateurs et induire des changements de comportement**

- participation à la semaine sans pesticides du 20 au 30 mars (PST 13.1.1.) et dans ce cadre, organisation:
  - d'une conférence « les alternatives aux pesticides au jardin » (35 personnes)
  - de 9 animations scolaires sur le thème de la découverte du monde des insectes (142 élèves)
  - d'une action « kit coccinelles » : participation de 20 classes qui ont reçu chacune un kit
- participation en collaboration avec Adalia à l'action « Quartier en santé, sans pesticide » en vue de former des guides relais pour la gestion sans pesticide des jardins privés (PST 13.1.1)
- démonstration de désherbage thermique sur le site de la ferme de Temploux, à l'occasion de la Journée de l'arbre et dans ce cadre, acquisition d'un désherbeur thermique électrique (PST 13.1.1)
- organisation d'animations scolaires sur le thème du gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, diffusion d'une gourde aux élèves participants et de brochures de sensibilisation aux parents – 40 animations réalisées
- organisation d'animations scolaires « potagers ». Dans ce cadre, création de mini potagers surélevés dans les écoles et réalisation d'animations (théoriques et pratiques) – 17 écoles participantes – 36 bacs potagers placés et 18 animations organisées
- octroi de primes à l'installation de citernes à eau de pluie – 11 primes octroyées
- octroi d'une prime à l'utilisation de langes lavables – 19 primes octroyées
- mise à jour régulière du site internet [www.environnement-namur.be](http://www.environnement-namur.be) mettant en avant l'éco-consommation et la gestion raisonnée des déchets
- mise en valeur des produits locaux lors du Marché aux anciennes variétés

### **5.3. Cellule nature**

#### **5.3.1. Valoriser les actions en faveur de la nature menées par le milieu associatif**

- relais des activités des associations naturalistes au travers des différents canaux communaux de communication (Newsletter du site [www.nature-namur.be](http://www.nature-namur.be), Namur Magazine)
- mise en valeur de diverses associations dans le cadre de la Quinzaine de la Nature à Namur
- en collaboration avec NATAGORA, aide à l'organisation de diverses actions de sensibilisation à la Nature, notamment lors de la Journée « mares », à de la Nuit Européenne de la des Chauves-souris à l'ancienne abbaye ND du Vivier, à Marches-Dames
- collaboration de l'asbl guides composteurs et des groupements d'apiculteurs à l'occasion de la distribution de plants dans le cadre de la journée de l'arbre
- mise à disposition de locaux communaux pour des réunions d'associations naturalistes: Ferme du CPAS à Temploux pour l'école d'apiculture de Namur ; service Espaces verts à Vedrin pour les guides composteurs de Namur, le comité local du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse et l'asbl « compagnons de Saint-Ambroise » (apiculteurs)
- poursuite de la mise à disposition de sites pour l'installation de ruchers : verger didactique de Temploux, site du Chant choral, avenue Jean I<sup>er</sup>, à Namur, Ferme du CPAS à Temploux (PST 13.2.3.)
- appui logistique du service des Espaces verts à divers projets développés par des associations, écoles... (jardins partagés, aménagements d'espaces naturels...)

#### **5.3.2. Développer les actions de sensibilisation et d'éducation**

- organisation de la journée «portes ouvertes» du service Espaces verts, sur le thème de l'Asie, comprenant 40 exposants, la distribution 1.500 plants (basilic thaï, cèleri chinois, différentes variétés de poivrons, piments et choux) et de 1.000 plants de tomates (2 variétés), des dégustations à base de « cuisine sauvage », une présentation des serres, des tracteurs et engins du service. 3.000 visiteurs ont participé à cette journée le 04 mai
- organisation d'une activité d'échange gratuit des surplus de production d'amateurs de plantes (bourse d'échange de plantes) dans le cadre du Verdure Troc, le 04 mai: 83 participants, 2.500 plants échangés et 194,05 € récoltés au profit de l'association « Tous à l'eau »
- organisation de stages d'initiation aux teintures végétales
- gestion régulière du portail nature «[www.nature-namur.be](http://www.nature-namur.be)» en véritable « journal en ligne » de la nature à Namur (ex : quinzaine de la nature, journée de l'arbre, nouvelles brochures, ouverture du CREAVES, verdure troc, ...)
- organisation du 05 au 28 septembre de la Quinzaine de la Nature, comprenant notamment les activités suivantes :
  - organisation de la ferme en ville du 05 au 07 septembre, sur la place d'Armes comprenant des stands didactiques, des animaux, un espace jeux, un espace expo, un marché du terroir, des animations scolaires le vendredi (475 élèves) et une animation musicale le dimanche
  - organisation d'une balade ornithologique du parc Astrid à l'écluse de La Plante
  - organisation d'une balade sur le thème de l'alpinisme et de la conservation de la nature, à Beez
  - organisation d'expositions, salle du Beffroi du 13 au 28 septembre (3.249 visiteurs) :

- expo minéralogie
- photographies du concours émotion'ailes
- édition et vente d'un timbre et d'un souvenir philatélique sur le thème du grèbe huppé
- organisation d'un bureau de poste temporaire permettant une oblitération personnalisée le 13 septembre, salle du Beffroi
- organisation de trois balades à la découverte des plantes comestibles sur le site Natura 2000 des carrières d'Asty Moulin
- organisation d'une balade contée au fil de l'eau au sein de la vallée de la Gelbressée
- organisation d'une promenade au flambeau dans l'arboretum de la Citadelle
- collaboration aux expos Photos et d'Art Animalier AVES, organisées dans le centre-ville, du 25 au 28 septembre
- organisation d'une balade de découverte des champignons à la Citadelle
- organisation de 13 animations scolaires « la nature en ville » et « bords de Meuse »
- organisation de 8 animations scolaires « eau de ville »
- organisation du marché aux anciennes variétés horticoles le 18 octobre sur le thème des farines artisanales comprenant une trentaine d'exposants, la diffusion de sacs réutilisables, 3.000 dégustations (blinis, pancake à la farine de châtaignes et verrines de farine de manioc), des animations musicales et des balades en calèches
- édition et diffusion d'une brochure intitulée «Pour ne pas se faire rouler dans la farine» dans le cadre du Marché Horticole
- distribution de plus de 2.350 plants forestiers (21 essences) dans le cadre de la Journée de l'arbre via deux points de distribution (ferme du CPAS à Temploux et site des Espaces verts à Vedrin) (PST 13.2.3)

### **5.3.3. Développer un véritable éco-tourisme**

- mise à jour régulière de la rubrique spécifique «Jardins à thèmes» sur le site internet [www.nature-namur.be](http://www.nature-namur.be) afin d'informer les Namurois et les touristes de ces initiatives
- valorisation des jardins à thèmes et dans ce cadre :
  - maintenance régulière des cinq jardins à thèmes afin d'assurer la convivialité, l'accès et l'information du public (réalisation de plantations, entretien de l'étiquetage et panneaux didactiques) assurée par le service Espaces verts
  - édition d'un folder publicitaire pour les 5 jardins (10.000 ex. en Français et 5.000 ex. en anglais) et diffusion dans les offices du tourisme et autres vitrines touristiques de Wallonie
  - diffusion de livrets A6 destinés aux visiteurs des jardins (en Français, anglais, allemand et néerlandais)
  - extension de la période d'ouverture pour les visites libres au Jardin Jean Chalon et au Jardin des deux tours du 1er juin au 30 septembre :
    - Jardin Jean Chalon : 3.165 visiteurs
    - Jardin des 2 Tours : 1.733 visiteurs
  - organisation de visites guidées dans les différents jardins :

- Jardin des Plantes à couleurs : 8 participants
- Jardin des Senteurs : 62 participants
- Jardin des 2 Tours : 2.932 participants
- Jardin des petits Fruits : 4.153 participants (\*)
- Jardin Jean Chalon : 163 participants.
- stage de découverte des plantes tinctoriales, en liaison avec le Jardin des Plantes à couleurs et visite du jardin : 159 participants
- ouverture spécifique du Jardin des petits fruits, à l’occasion du Fraise’tival organisé en collaboration avec le Musée de la Fraîse, les 24 et 25 mai : 2.210 visiteurs à cette occasion (\*)
- réalisation d’animations intergénérationnelles au Jardin des petits Fruits avec les résidents du home « Le Grand Pré » et les élèves de l’école de Wépion, jusqu’en juin (PST 13.2.3)

#### **5.3.4. Soutenir les actions menées dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)** (PST 13.2.3)

- suivi des inventaires des espaces semi-naturels du domaine communal. La Ville de Namur est propriétaire de 35 hectares 64 d’espaces semi-naturels
- suivi de la convention «Fauchage tardif des bords de routes»
- suivi des aménagements en faveur des batraciens lors de la période de migration sur les sites de Dave (route de Naninne), Lives-sur-Meuse (route de Loyers), Saint-Marc (rue de la Cointe), Wépion (Fond des Chênes) et Wépion (Chemin du Gros Sous) de février à avril
- suivi régulier des aménagements didactiques au verger de Temploux (entretien de l’espace, tailles de formation...)
- entretien régulier du site du volcan du Piroy à Malonne
- suivi du plan de gestion du site Natura 2000 des carrières d’Asty-Moulin et poursuite des travaux de sécurisation
- mise à jour régulière de la liste des arbres remarquables en vue de leur protection
- mise en œuvre de la convention de mise à disposition de l’étang sous la Ville à Naninne à la Fédération Halieutique de la Haute-Meuse
  - organisation d’actions de sensibilisation à la pratique halieutique, sur le site de l’étang Sous-La-Ville à Naninne, en collaboration avec la Fédération Halieutique de la Haute Meuse :
    - 2 journées « découverte de la pêche » pour les jeunes de 6 à 12 ans
    - 1 journée découverte pour les membres de la société « Les Pêcheurs libres de Jambes et Erpent »
- suivi et réalisation des actions prévues dans le cadre du plan stratégique de développement de la nature dans le périmètre de la Citadelle (PST 13.24)
  - accueil des chauves-souris à la Citadelle : envoi au service Citadelle d’une fiche technique sur les chauves-souris, sur l’intérêt de leur sauvegarde et précisant les aménagements à réaliser ainsi que les consignes d’utilisation responsable des souterrains vis-à-vis de l’espèce
  - accueil des moutons rustiques pour le pâturage annuel sur le site de la Citadelle et sur le site de la pépinière de Temploux
    - fossés de Terra Nova : 6 moutons



- talus des 120 : 10 moutons
- pépinière de Temploux : 10 moutons
- réalisation par un bureau d'études d'une étude paysagère et d'un plan de gestion de l'arboretum de la Citadelle
- projet de mise en valeur biologique d'un terrain du Foyer Jambois à Naninne, chemin des Bolettes (PST 13.1.3) en stand by suite à un litige opposant un agriculteur occupant le site et le Foyer (PST 13.2.3)
- aménagement de d'un CREAves sur Namur ~~et dans ce cadre~~ (PST 13.2.1):
  - agrément délivré à Natagora par le SPW le 18 juin
  - installation de conteneurs dans la grange de la ferme de Temploux le 20 juin
  - ouverture du CREAves au public le 25 octobre
  - inauguration du CREAves le 23 novembre
- projet de création de mares à Bouge, parc des Brandons ; à Lives/Meuse, site du Bois de Chétois et à Vedrin, parc des Ramiers - permis d'urbanisme en attente
- dans le cadre de l'adhésion à la charte d'engagement «Commune Maya» :
  - projet « une ruche à l'école » lancé en 2013, mise à disposition de matériel apicole et de miellerie à :
    - l'école Saint Joseph de Malonne, en janvier
    - l'école spéciale Saint-Berthuin, à Malonne, en juin
    - l'Université de Namur asbl, en juillet
  - organisation de la semaine de l'abeille du 13 au 18 mai et dans ce cadre :
    - organisation d'une conférence « diversité des abeilles sauvages et domestiques »
    - organisation de visites commentées des sites Biodibap de la pépinière de Temploux et de Géronsart
    - découverte du monde des abeilles avec L'école namuroise d'apiculture sur le rucher de Terra Nova et sur le rucher du Jardin des petits Fruits, à Wépion, avec les Compagnons de Saint Ambroise
    - organisation de 18 animations scolaires pour les cycles maternels et primaires (353 participants)
  - mise à disposition de sites, par le biais de conventions, pour l'installation de ruchers :
    - site du Bois de Chétois à Lives/Meuse
    - site de Terra Nova (à l'emplacement de l'ancienne antenne de la Gendarmerie)
    - site du service Espaces verts, au voisinage du Jardin des plantes à couleurs
    - site du Jardin des petits Fruits, au sein du verger balade
- demande de mise sous statut de Réserve Naturelle Agréée (RNA) de 2 sites naturels communaux : Erpent, au lieu-dit-Bois William et Lives-Sur-Meuse, au lieu-dit Bois de Chétois (PST 13.2.3)
- transformation de la prairie pâturée jouxtant la pépinière de Temploux en pré de fauche (PST 13.2.3)

### **5.3.5. Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau**

- utilisation par les services, d'herbicides à moindre toxicité en application très localisée, recours au désherbage manuel dans les zones sensibles et passage

progressif au désherbage thermique, afin de tendre vers une Commune 0 pesticide (PST 13.1.1.)

- mise en oeuvre d'un plan de gestion différenciée et de désherbage (PST 13.1.1) : suivi assuré par le service Eco-conseil ; mise en application par les services communaux, notamment des Espaces verts et de la Propreté publique
  - définition de six catégories d'espaces et de leurs modalités spécifiques d'entretien
  - tenue d'un registre d'utilisation des produits phytopharmaceutiques
  - mise en oeuvre d'aménagements permettant de réduire le désherbage (prés fleuris, mulching, paillage...)
  - recours aux herbicides exclusivement limité aux cimetières et dans ce cadre, abandon des pulvérisations automatiques au profit de la pulvérisation sur tache de végétation et de l'utilisation du Chikara (anti-germinatif)
  - développement de projets-pilotes dans 3 cimetières namurois :
    - cimetière de La Plante : poursuite de l'expérience de traitement thermique
    - cimetières de Gelbressée et Marche-les-Dames : essais de végétalisation des allées et inter-tombes
  - utilisation de techniques thermiques pour gérer le désherbage :
    - création d'une équipe « désherbage thermique » composée de 2 ouvriers (fonctionnement : 3 jours/sem)
    - équipement des équipes « secteur » avec un désherbeur thermique pour désherber les faibles superficies des espaces qui leur sont affectées en termes d'entretien
    - équipement des agents de l'équipe de l'Atelier avec des désherbeurs thermiques
    - poursuite par le service Propreté publique du désherbage thermique du centre-ville et utilisation de cette technique pour les interventions en périphérie
    - acquisition de 8 désherbeurs thermiques et d'un désherbeur thermique à infrarouge
  - utilisation de techniques mécaniques pour gérer le désherbage :
    - acquisition de brosses pour le matériel du service Propreté publique
    - acquisition d'une herse pour un tracteur du service des Espaces verts
    - acquisition de matériel spécifique pour le service Espaces verts (déplaqueuse, herse rotative, désherbeurs mécaniques...)
- suivi des actions du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (PST 13.2.3.)
  - participation au Contrat de Rivière de la Haute-Meuse dans le cadre du plan d'action 2014-2016
  - participation aux journées de l'eau du 15 au 30 mars en tant que relais vers le public scolaire et le grand public des animations proposées par le CRHM
  - envoi aux agriculteurs namurois d'un courrier les sensibilisant à l'obligation de clôture le long des cours d'eau
  - envoi aux agriculteurs namurois de la brochure « Rivières et agriculture en Région wallonne »
- entretien régulier des étangs du Petit Ry à Jambes, du Piroy à Malonne et au sein des grands parcs communaux (Astrid à Jambes, Louise-Marie et parc des Sources à Namur)
  - parc Astrid : curage complet de l'étang

- parc Louise-Marie : restauration par plantation des berges de l'étang

### **5.3.6. Maintenir et développer la biodiversité en forêt tout en garantissant son rôle économique et sa vocation didactique et pédagogique** (PST 13.2.3.)

- confirmation de l'engagement de la Ville pour la gestion forestière durable en région wallonne (labellisation PEFC) et signature de la nouvelle Charte (Conseil communal du 24 avril)
- gestion des massifs boisés de la Citadelle (PST 13.2.3 et 13.2.4)
  - réhabilitation de l'ancien circuit de moto-cross : plantation des buttes et pose de potelets, semis de pelouses au pied des trois buttes et renforcement des entraves
- gestion et entretien des bois et boqueteaux non soumis au régime forestier
- organisation des travaux hors devis DNF dans les bois communaux (intervention sur chablis, dégagement de sentiers forestiers...)
- organisation et suivi en collaboration avec le DNF des ventes de bois sur pieds (gré à gré ou ventes de coupes et futaies)
- révision des modalités de vente de bois façonnés (bois de chauffage ou de trituration) issus des abattages opérés par les services communaux : suppression de la vente au particulier et attribution d'un marché de prise en charge du bois façonné, non trié par catégorie, et des souches d'arbres
- suivi des inventaires des propriétés communales boisées soumises et non soumises au régime forestier. La Ville de Namur est propriétaire de 319 hectares 95 de bois soumis au régime forestier et de 46 hectares 98 de bois non soumis

### **5.3.7. Suivi de dossiers administratifs en relation avec l'environnement**

- mise à jour régulière de la liste des arbres et haies remarquables implantés sur le territoire communal, réalisée en collaboration avec le service Espaces verts.
- remises d'avis « santé » dans le cadre des dossiers de demande de permis d'urbanisme introduits dans le cadre de l'implantation ou de la modification de stations de mobilphonie
- suivi des dossiers liés à l'élaboration du Schéma de Structure Communal
- en collaboration avec le service Espaces verts, remise d'avis sur les aménagements d'espaces verts proposés dans le cadre de nouveaux projets de lotissement
- suivi des baux de chasse en appui à la Régie foncière
- suivi des autorisations de destruction et de dérangement des sangliers délivrées par le DNF